



2023/2061(INI)

6.7.2023

AMENDEMENTS

1 - 138

Projet de rapport
Susana Solís Pérez
(PE748.970v02-00)

Redéfinition du futur cadre des Fonds structurels de l'Union visant à soutenir les régions particulièrement touchées par les défis liés aux transitions écologique, numérique et du secteur automobile
((2023/2061(INI))

Amendement 1
Matthias Ecke

Proposition de résolution
Visa 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– **vu la communication de la Commission intitulée «Révision à mi-parcours du CFP 2021-2027» (COM (2023) 336),**

Or. en

Amendement 2
Martina Michels

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

Amendement

A. considérant que les transitions écologique et numérique **entraîneront** de nouveaux défis mais aussi des opportunités pour la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne;

A. considérant que les transitions écologique et numérique, **la diversification de l'approvisionnement en énergie et en maquereaux bruts ainsi que le développement des technologies créeront** de nouveaux défis mais aussi des opportunités pour la cohésion économique, sociale, **environnementale** et territoriale de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 3
Matthias Ecke

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

Amendement

A. considérant que les transitions écologique et numérique entraîneront de nouveaux défis mais aussi des opportunités

A. considérant que les transitions écologique et numérique entraîneront de nouveaux défis mais aussi des opportunités

pour la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne;

pour la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 4

Ana Miranda

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que l'action de l'Union face au changement climatique doit être élaborée avec soin pour prendre en compte les répercussions économiques, sociales et politiques que ces mesures peuvent avoir sur les régions, afin de promouvoir la résilience et de réduire les disparités au moyen d'un soutien ciblé et de stratégies adaptées;

Amendement

B. considérant que l'action de l'Union face au changement climatique doit être élaborée avec soin pour prendre en compte les répercussions économiques, sociales et politiques que ces mesures peuvent avoir sur les régions, afin de promouvoir la résilience et de réduire les disparités au moyen d'un soutien ciblé et de stratégies adaptées; ***que la transition vers la durabilité écologique doit aller de pair avec la justice économique et sociale;***

Or. en

Amendement 5

Krzysztof Hetman

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que l'action de l'Union face au changement climatique doit être élaborée avec soin pour prendre en compte les répercussions économiques, sociales et politiques que ces mesures peuvent avoir sur les régions, afin de promouvoir la résilience et de réduire les disparités au moyen d'un soutien ciblé et de stratégies adaptées;

Amendement

B. considérant que l'action de l'Union face au changement climatique doit ***s'accompagner d'études d'impact fondées et complètes*** et être élaborée avec soin pour prendre en compte les répercussions économiques, sociales et politiques que ces mesures peuvent avoir sur les régions, afin de promouvoir la résilience et de réduire les disparités au moyen d'un soutien ciblé et de stratégies adaptées;

Amendement 6
Martina Michels

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que *l'action* de l'Union face au changement climatique doit être élaborée avec soin pour prendre en compte les répercussions économiques, sociales et politiques que ces mesures peuvent avoir sur les régions, afin de promouvoir la résilience et de réduire les disparités au moyen d'un soutien ciblé et de stratégies adaptées;

Amendement

B. considérant que *les politiques* de l'Union liées au climat peuvent contribuer de manière significative au développement économique, social et politique, à la résilience et à la cohésion des régions en transition si elles s'accompagnent d'une combinaison appropriée de stratégies sur mesure et d'un soutien ciblé aux personnes et aux industries afin de leur permettre de s'adapter au changement et de la cocréer;

Or. en

Amendement 7
Matthias Ecke

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que l'action de l'Union face au changement climatique doit être élaborée avec soin pour prendre en compte les répercussions économiques, sociales et politiques que ces mesures peuvent avoir sur les régions, afin de promouvoir la résilience et de réduire les disparités au moyen d'un soutien ciblé et de stratégies adaptées;

Amendement

B. considérant que l'action de l'Union face au changement climatique doit être élaborée avec soin pour prendre en compte les répercussions économiques, sociales et politiques que ces mesures peuvent avoir sur les régions, afin de promouvoir la résilience, *d'éviter les effets négatifs sur la répartition* et de réduire les disparités au moyen d'un soutien ciblé et de stratégies adaptées;

Or. en

Amendement 8
Stelios Kypouropoulos

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que l'action de l'Union face au changement climatique doit être élaborée avec soin pour prendre en compte les répercussions économiques, sociales et politiques que ces mesures peuvent avoir sur les régions, afin de promouvoir la résilience et de réduire les disparités au moyen d'un soutien ciblé et de stratégies adaptées;

Amendement

B. considérant que l'action de l'Union face au changement climatique doit être élaborée avec soin pour prendre en compte les répercussions économiques, sociales et politiques que ces mesures peuvent avoir sur les régions, afin de promouvoir la résilience, **la durabilité et la cohésion** et de réduire les disparités au moyen d'un soutien ciblé et de stratégies adaptées;

Or. el

Amendement 9
Susana Solís Pérez, Vlad-Marius Botoș, Stéphane Bijoux, Irène Tolleret

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

B bis. considérant que la politique de cohésion de la période 2014-2020 a déjà ouvert la voie aux transitions des régions charbonnières en intégrant dans leurs programmes une multitude d'objectifs spécifiques liés à la transition et, à terme, en investissant des fonds considérables dans les domaines concernés, et que d'autres transitions nécessitent également le même niveau de soutien pour réduire les incidences économiques négatives du processus de transition profonde qu'elles traversent;

Or. en

Amendement 10
Alessandro Panza

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant, comme le montre également le huitième rapport sur la cohésion, que la politique de cohésion a amélioré la situation des régions les plus pauvres, mais que de nombreuses régions en transition n'ont pas réussi à faire le saut et se trouvent dans le «piège du développement»;

Or. it

Amendement 11
Susana Solís Pérez, Irène Tolleret, Stéphane Bijoux, Vlad-Marius Botoș

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B ter. considérant que le Fonds pour une transition juste a été spécifiquement conçu pour faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte à mesure que l'Union progresse sur la voie de la neutralité climatique; qu'il s'agit notamment d'apporter un soutien ciblé aux régions les plus touchées par cette transition afin d'éviter une augmentation des inégalités régionales dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 12
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que les différentes régions se caractérisent par de profondes disparités socio-économiques et démographiques, **et** qu'il n'existe donc pas de solution universelle à tous les besoins territoriaux et socio-économiques; que les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) constituent le meilleur outil d'investissement de l'Union pour alléger la charge de la double transition écologique et numérique et de la transition du secteur automobile qui pèse sur les régions les plus touchées;

Amendement

C. considérant que les différentes régions se caractérisent par de profondes disparités socio-économiques et démographiques **et qu'elles sont confrontées à des défis différents, ce qui signifie** qu'il n'existe donc pas de solution universelle à tous les besoins territoriaux et socio-économiques; que les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) constituent le meilleur outil d'investissement de l'Union pour alléger la charge de la double transition écologique et numérique et de la transition du secteur automobile qui pèse sur les régions les plus touchées, **ainsi que pour libérer tout leur potentiel;**

Or. en

Amendement 13
Martina Michels

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que les différentes régions se caractérisent par de profondes disparités socio-économiques et démographiques, et qu'il n'existe donc pas de solution universelle à tous les besoins territoriaux et socio-économiques; que les **Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) constituent le meilleur outil d'investissement de l'Union pour alléger la charge de** la double transition écologique et numérique **et de la transition du secteur automobile qui pèse sur les régions les plus touchées;**

Amendement

C. considérant que les différentes régions se caractérisent par de profondes disparités socio-économiques et démographiques, et qu'il n'existe donc pas de solution universelle à tous les besoins territoriaux et socio-économiques; **considérant** que les **outils et les pratiques de la politique de cohésion de l'Union sont les mieux placés pour aider les régions à aborder** la double transition écologique et numérique, **y compris dans les régions confrontées à des transitions fondamentales dans les industries et services liés au secteur automobile;**

Or. en

Amendement 14

Ana Miranda

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que les différentes régions se caractérisent par de profondes disparités socio-économiques et démographiques, et qu'il n'existe donc pas de solution universelle à tous les besoins territoriaux et socio-économiques; que les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) constituent le meilleur outil d'investissement de l'Union pour alléger *la charge* de la double transition écologique et numérique et de la transition du secteur automobile qui pèse sur les régions les plus touchées;

Amendement

C. considérant que les différentes régions se caractérisent par de profondes disparités socio-économiques et démographiques, et qu'il n'existe donc pas de solution universelle à tous les besoins territoriaux et socio-économiques; que les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) constituent le meilleur outil d'investissement de l'Union pour alléger *les effets* de la double transition écologique et numérique et de la transition du secteur automobile qui pèse sur les régions les plus touchées;

Or. en

Amendement 15

Matthias Ecke

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que les différentes régions se caractérisent par *de profondes* disparités socio-économiques et démographiques, et qu'il n'existe donc pas de solution universelle à tous les besoins territoriaux et socio-économiques; que les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) *constituent le* meilleur outil *d'investissement* de l'Union pour alléger la charge de la double transition écologique et numérique et de la transition du secteur automobile qui pèse sur les régions les plus touchées;

Amendement

C. considérant que les différentes régions se caractérisent par *d'importantes* disparités socio-économiques et démographiques, et qu'il n'existe donc pas de solution universelle à tous les besoins territoriaux et socio-économiques; que les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) *ont le potentiel de devenir un* meilleur outil de l'Union pour alléger la charge de la double transition écologique et numérique et de la transition du secteur automobile qui pèse sur les régions les plus touchées;

Or. en

Amendement 16
Martina Michels

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que les différentes étapes des processus de production dans l'industrie automobile ne sont pas nécessairement situées dans une même zone pour un seul constructeur, mais que les fournisseurs et les services connexes peuvent être situés dans différentes régions d'États membres et de pays tiers différents, et que cela constitue naturellement une base de dépendance, mais aussi de solidarité et de coopération entre les régions;

Or. en

Amendement 17
Alessandro Panza

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que la politique de cohésion ne prévoit, à ce jour, qu'un seul instrument spécifique pour atténuer les effets négatifs de la transition écologique, le Fonds de transition Just, doté à la fois d'un budget limité et d'objectifs limités;

Or. it

Amendement 18
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant **que** l'utilisation combinée des ressources budgétaires de l'Union provenant du cadre financier pluriannuel et de la facilité pour la reprise et la résilience **a** créé des difficultés majeures pour les régions et les autorités locales en ce qui concerne **la** fragmentation des politiques, la capacité administrative et la complexité de la planification et de l'exécution des fonds programmés pour la période 2021-2027;

Amendement

D. considérant, **même si** l'utilisation combinée des ressources budgétaires de l'Union provenant du cadre financier pluriannuel et de la facilité pour la reprise et la résilience **permet la mise en œuvre de réformes ambitieuses et d'investissements substantiels, elle a également** créé des difficultés majeures pour les régions et les autorités locales en ce qui concerne **le** fragmentation des politiques, la capacité administrative et la complexité de la planification et de l'exécution des fonds programmés pour la période 2021-2027; **qu'il est nécessaire d'accélérer le taux d'absorption de la politique de cohésion et la mise en œuvre des projets sur le terrain;**

Or. en

Amendement 19 Alessandro Panza

Proposition de résolution Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que l'utilisation combinée des ressources budgétaires de l'Union provenant du cadre financier pluriannuel et de la facilité pour la reprise et la résilience **a** créé des difficultés majeures pour les régions et les autorités locales en ce qui concerne **la** fragmentation des politiques, la capacité administrative et la complexité de la planification et de l'exécution des fonds programmés pour la période 2021-2027;

Amendement

D. considérant que l'utilisation combinée des ressources budgétaires de l'Union provenant du cadre financier pluriannuel et de la facilité pour la reprise et la résilience, **compte tenu également de leur complexité,** a créé des difficultés majeures pour les régions et les autorités locales en ce qui concerne **le** fragmentation des politiques, la capacité administrative et la complexité de la planification et de l'exécution des fonds programmés pour la période 2021-2027;

Or. it

Amendement 20

Matthias Ecke

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que l'utilisation combinée des ressources budgétaires de l'Union provenant du cadre financier pluriannuel et de la facilité pour la reprise et la résilience a créé des difficultés majeures pour les régions et les autorités locales en ce qui concerne la fragmentation des politiques, la capacité administrative et la complexité de la planification et de l'exécution des fonds programmés pour la période 2021-2027;

Amendement

D. considérant que l'utilisation combinée des ressources budgétaires de l'Union provenant du cadre financier pluriannuel et de la facilité pour la reprise et la résilience a créé des difficultés majeures pour les régions et les autorités locales en ce qui concerne la fragmentation des politiques, la capacité administrative et la complexité de la planification et de l'exécution des fonds programmés pour la période 2021-2027;

Or. en

Amendement 21

Susana Solís Pérez, Vlad-Marius Botoș, Stéphane Bijoux, Irène Tolleret

Proposition de résolution

Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que la proposition STEP a mis l'accent sur la priorité stratégique de l'Union consistant à réindustrialiser l'Union et à réaliser son autonomie stratégique en créant un nouvel objectif stratégique dans le cadre des Fonds ESI et en permettant un cofinancement de 100 % des projets STEP dans les régions moins développées et en transition et dans toute catégorie de régions des États membres dont le PIB par habitant est inférieur à la moyenne de l'Union;

Or. en

Amendement 22
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que l'industrie automobile subit une transformation majeure en raison du passage à des technologies à émissions nulles et à faibles émissions, qui va redéfinir les modèles économiques et les chaînes de valeur au sein du secteur et entraîner d'importants changements sociaux et dans le domaine de l'emploi, avec des schémas variables selon les régions;

Amendement

E. considérant ***qu'à mesure que la double transition écologique et numérique progresse, elles sont susceptibles de poser des problèmes à divers secteurs;*** que l'industrie automobile subit une transformation majeure en raison du passage à des technologies à émissions nulles et à faibles émissions, qui va redéfinir les modèles économiques et les chaînes de valeur au sein du secteur et entraîner d'importants changements sociaux et dans le domaine de l'emploi, avec des schémas variables selon les régions; ***considérant que des investissements substantiels sont nécessaires dans tous les domaines de la chaîne de valeur, y compris la production, afin d'adapter le secteur aux nouvelles normes de performance en matière d'émissions de CO2 et d'éliminer progressivement les véhicules émetteurs de CO2 dans l'Union;***

Or. en

Amendement 23
Martina Michels

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que ***l'industrie automobile subit une transformation majeure en raison du passage à des technologies à émissions nulles et à faibles émissions, qui va redéfinir*** les modèles économiques et les chaînes de valeur au sein du secteur et ***entraîner***

Amendement

E. considérant que ***le transport routier représente la part la plus élevée des émissions totales dues aux transports; que, pour rester en phase avec l'objectif de zéro émission de CO2 pour les voitures particulières neuves et les véhicules utilitaires légers neufs en 2035 et la***

d'importants changements sociaux et dans le domaine de l'emploi, avec des schémas variables selon les régions;

neutralité carbone en Europe d'ici à 2050, l'industrie automobile doit donc subir une transformation majeure et s'inscrire dans une «transformation de la mobilité» à plus grande échelle, qui permettra de remodeler les modèles d'entreprise et les chaînes de valeur ainsi que les modèles comportementaux au sein du secteur et de la société et qui entraînera d'importants changements en matière sociale et d'emploi, avec des modèles variant d'une région à l'autre; qu'il faut rappeler en particulier que certains concepts qui travaillent pour les zones urbaines sont moins réalisables ou insuffisants pour les zones rurales;

Or. en

Amendement 24
Matthias Ecke

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que l'industrie automobile *subit* une transformation majeure en raison du *passage à des* technologies à émissions nulles et à faibles émissions, *qui va redéfinir* les modèles économiques et les chaînes de valeur au sein du secteur et *entraîner* d'importants changements *sociaux et dans le domaine de l'emploi, avec des schémas variables selon les régions;*

Amendement

E. considérant que l'industrie automobile *connaît actuellement* une transformation majeure, *principalement* en raison du *changement général du système de transport, grâce à un transfert de modèle de la route vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement, ainsi qu'à l'utilisation accrue des offres de covoiturage et à la mise en œuvre de* technologies à émissions nulles et à faibles émissions, *ce qui permettra de remodeler* les modèles économiques et les chaînes de valeur au sein du secteur et *d'entraîner* d'importants changements *en matière sociale et d'emploi, alors que ces modèles varient d'un État membre à l'autre et d'une région à l'autre;*

Or. en

Amendement 25

Ana Miranda

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que l'industrie automobile subit une transformation majeure en raison du passage à des technologies à émissions nulles et à faibles émissions, qui va redéfinir les modèles économiques et les chaînes de valeur au sein du secteur et entraîner d'importants changements sociaux et dans le domaine de l'emploi, avec des schémas variables selon les régions;

Amendement

E. considérant que l'industrie automobile subit une transformation majeure en raison du passage à des technologies à émissions nulles et à faibles émissions, ***de la numérisation et de la robotisation, ainsi que de l'intensification de la concurrence mondiale et de l'évolution de la demande***, qui va redéfinir les modèles économiques et les chaînes de valeur au sein du secteur et entraîner d'importants changements sociaux et dans le domaine de l'emploi, avec des schémas variables selon les régions;

Or. en

Amendement 26

Susana Solís Pérez, Vlad-Marius Botoș, Stéphane Bijoux, Irène Tolleret

Proposition de résolution

Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que le secteur automobile européen reste un moteur pour l'emploi industriel; qu'il représente plus de 6 % de l'emploi total en Europe et 8,5 % des emplois manufacturiers européens, ce qui, dans certaines régions, représente jusqu'à 25 % du PIB régional; que ce secteur se compose, selon les estimations, de 3000 entreprises, dont 2500 PME, qui sont des fournisseurs indépendants de constructeurs automobiles et sont confrontées à des obstacles supplémentaires dans la

transformation écologique et numérique;

Or. en

Amendement 27
Alessandro Panza

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que l'industrie automobile européenne, qui représente 7,5 millions d'emplois, est durement touchée par les transitions écologique et numérique, et considérant que le choix, au niveau européen, de privilégier la technologie électrique dans le secteur automobile met en péril l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement avec des centaines de milliers de travailleurs concernés dans l'ensemble de l'Union européenne;

Or. it

Amendement 28
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que l'Union européenne figure parmi les plus grands producteurs mondiaux de véhicules à moteur et que l'industrie automobile est l'une des principales industries européennes générant un chiffre d'affaires de plus de 7 % du PIB de l'Union; que le secteur fournit des emplois directs et indirects à 13,8 millions d'Européens, ce qui représente 6,1 % de l'emploi total dans l'Union; que le secteur

est le plus grand investisseur privé dans la recherche et le développement (R&D) dans l'Union;

Or. en

Amendement 29

Matthias Ecke

Proposition de résolution

Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que le potentiel futur de valeur ajoutée de l'Union dans les secteurs de l'automobile est limité par la forte dépendance de l'Union à l'égard des importations étrangères d'industries clés de soutien et de matières premières pour les voitures de demain, ainsi que par l'absence d'un secteur des TIC fort et de grands acteurs numériques européens qui créent de la valeur grâce à l'accès aux données, aux écosystèmes numériques et aux technologies de connectivité;

Or. en

Amendement 30

Ana Miranda

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que ces défis exigent des régions et de l'industrie automobile, en particulier des petites et moyennes entreprises (PME) et des fabricants de composants et de pièces détachées, qu'elles investissent massivement dans la technologie, la recherche et le développement, ainsi que dans la

*réorganisation des chaînes
d'approvisionnement, la formation des
travailleurs et l'adaptation aux nouveaux
modèles commerciaux;*

Or. en

Amendement 31
Maria Angela Danzi, Sabrina Pignedoli

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*E bis. considérant que le développement
et l'utilisation de nouvelles technologies
entraîneront à court terme une hausse des
prix des véhicules, ce qui pourrait avoir
une incidence négative sur le
renouvellement du parc automobile et
pénaliser les ménages les plus pauvres;*

Or. it

Amendement 32
Martina Michels

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

Amendement

F. considérant que le cadre réglementaire actuel ne prévoit pas de mesures de soutien et de financement spécifiques pour les régions européennes dont le PIB est principalement généré par le secteur automobile;

F. considérant que le cadre réglementaire actuel ne prévoit pas de mesures de soutien et de financement spécifiques pour les régions européennes dont le PIB est principalement généré par le secteur automobile; ***que le financement de la politique de cohésion par l'intermédiaire du FEDER/FC offre toutefois des possibilités d'investir dans une Europe plus verte, et que le Fonds pour une transition juste est un premier exemple de fonds de l'Union spécifiquement créé pour les régions et les***

secteurs en transition; que les États membres ont des niveaux très différents de capacité à fournir des aides d'État à leurs régions en transition;

Or. en

Amendement 33

Maria Angela Danzi, Sabrina Pignedoli

Proposition de résolution

Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que le cadre réglementaire actuel ne prévoit pas de mesures de soutien et de financement spécifiques pour les régions européennes dont le PIB est principalement généré par le secteur automobile;

Amendement

F. considérant que le cadre réglementaire actuel ne prévoit pas de mesures de soutien, **de formation** et de financement spécifiques pour les régions européennes dont le PIB est principalement généré par le secteur automobile; **que de nombreuses associations sectorielles considèrent que des interventions de soutien de la demande qui ne pénalisent pas les ressources pour la réindustrialisation sont indispensables;**

Or. it

Amendement 34

Ana Miranda

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que le cadre réglementaire actuel ne prévoit pas de mesures de soutien et de financement spécifiques pour les régions européennes dont le PIB est **principalement** généré par le secteur automobile;

Amendement

F. considérant que le cadre réglementaire actuel ne prévoit pas de mesures de soutien et de financement spécifiques pour les régions européennes dont le PIB est **en grande partie** généré par le secteur automobile;

Or. en

Amendement 35

Susana Solís Pérez, Vlad-Marius Botoș, Stéphane Bijoux, Irène Tolleret

Proposition de résolution

Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant que les voitures particulières et les camionnettes représentent à elles seules 15 % des émissions totales de gaz à effet de serre en Europe et que les transports sont le seul secteur dans lequel le niveau de GES n'a pas diminué par rapport aux niveaux de 1990;

Or. en

Amendement 36

Susana Solís Pérez, Vlad-Marius Botoș, Stéphane Bijoux, Irène Tolleret

Proposition de résolution

Considérant G

Proposition de résolution

Amendement

G. considérant que la mise en œuvre de la proposition de règlement sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs¹⁵ devrait garantir la viabilité de la transition vers des systèmes de transport décarbonés;

G. considérant que la mise en œuvre de la proposition de règlement sur le déploiement d'une infrastructure¹⁵ pour carburants alternatifs devrait garantir la viabilité de la transition vers des systèmes de transport décarbonés; ***qu'il existe des disparités nationales et régionales considérables en ce qui concerne la préparation à la transition vers des transports décarbonés; que le nombre de voitures particulières de plus de 20 ans va de plus de 40 % en Pologne à moins de 5 % au Luxembourg et que le quota de nouvelles immatriculations de véhicules électriques varie de 46 % en Suède à 1 % en Pologne, tandis qu'il en va de même pour le nombre de stations de recharge pour véhicules électriques, les Pays-Bas disposant de près de 1,600 fois plus de***

points de recharge que Chypre;

¹⁵ Proposition de règlement sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs et abrogeant la directive 2014/94/UE du Parlement européen et du Conseil (COM(2021)559).

¹⁵ Proposition de règlement sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs et abrogeant la directive 2014/94/UE du Parlement européen et du Conseil (COM(2021)559).

Or. en

Amendement 37
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que la mise en œuvre de la proposition de règlement sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs¹⁵ devrait garantir la viabilité de la transition vers des systèmes de transport décarbonés;

¹⁵ Proposition de règlement sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs et abrogeant la directive 2014/94/UE du Parlement européen et du Conseil (COM(2021)559).

Amendement

G. considérant que la mise en œuvre *rapide* de la proposition de règlement sur le déploiement d'une infrastructure¹⁵ pour carburants alternatifs devrait garantir la viabilité de la transition vers des systèmes de transport décarbonés;

¹⁵ Proposition de règlement sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs et abrogeant la directive 2014/94/UE du Parlement européen et du Conseil (COM(2021)559).

Or. en

Amendement 38
Susana Solís Pérez, Vlad-Marius Botoș, Stéphane Bijoux, Irène Tolleret

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant que les politiques de l'Union ne doivent pas être aveugles sur le plan territorial afin d'éviter

l'aggravation du phénomène géographique du mécontentement et d'amener l'industrie, les autorités locales et les personnes concernées à accepter les principaux objectifs communs de décarbonation de l'économie; qu'il est fondamental d'adapter les politiques à l'état des régions post-industrielles afin de les rendre à nouveau attrayantes sur le plan territorial, compte tenu notamment de la tendance des régions fortement touchées à souffrir du dépeuplement, de la fuite des cerveaux et de la stagnation économique; que l'amélioration de la qualité de vie, l'investissement dans l'éducation, les soins de santé, les infrastructures et l'entrepreneuriat local, ainsi que la facilitation de l'accès à un logement abordable et la création d'incitations pour les jeunes professionnels et les familles à rester ou à s'installer dans ces zones figurent parmi les stratégies efficaces de mise en œuvre de cet objectif;

Or. en

Amendement 39
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant qu'à mesure que les transitions écologique et numérique progressent, elles peuvent avoir une incidence sur différents secteurs; que, pour préserver la compétitivité de l'économie de l'Union et préserver la production et l'emploi européens, nous devons surveiller l'incidence des politiques de l'Union sur les secteurs clés et disposer d'outils pour réagir en temps utile aux nouveaux défis posés par les transitions écologique et numérique;

Or. en

Amendement 40

Susana Solís Pérez, Vlad-Marius Botoș, Stéphane Bijoux, Irène Tolleret

Proposition de résolution

Considérant G ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G ter. considérant que le secteur automobile est l'écosystème le plus intégré dans les chaînes de valeur intra-UE, où plus de 45 % de sa production dépend de chaînes de valeur transfrontalières; que cette chaîne de valeur intra-UE rassemble la fabrication de véhicules, les fournisseurs automobiles, les fabricants de batteries à moteur, d'équipements électriques, de pneumatiques, les fournisseurs de matières premières et les services d'utilisation de voitures;

Or. en

Amendement 41

Krzysztof Hetman

Proposition de résolution

Considérant G ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G ter. considérant que l'objectif de l'Union d'investir 3 % du PIB de l'Union dans la R&D n'a pas encore été atteint;

Or. en

Amendement 42

Matthias Ecke

Proposition de résolution

Sous-titre 1

Proposition de résolution

Redéfinition du futur cadre des Fonds structurels de l'Union

Amendement

Redéfinition du futur cadre des Fonds structurels *et d'investissements* de l'Union

Or. en

Amendement 43
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. réaffirme que la politique de cohésion ne devrait pas compenser la rigidité budgétaire ni subir de compressions budgétaires en raison des crises, et qu'elle devrait, dans le cadre d'une stratégie d'investissement à long terme, permettre aux régions de faire face aux transitions industrielle, écologique, numérique et démographique;

Amendement

1. réaffirme que la politique de cohésion ne devrait pas compenser la rigidité budgétaire ni subir de compressions budgétaires en raison des crises, et qu'elle devrait, dans le cadre d'une stratégie d'investissement à long terme, permettre aux régions de faire face aux transitions industrielle, écologique, numérique et démographique; ***souligne que la politique de cohésion ne peut s'acquitter de toutes ces tâches que si elle est intégrée dans un financement solide; maintient par conséquent qu'une politique de cohésion forte assortie d'un financement accru devrait être garantie dans le CFP pour l'après-2027;***

Or. en

Amendement 44
Martina Michels

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. réaffirme que la politique de cohésion ne devrait pas compenser la rigidité budgétaire ni subir de compressions budgétaires en raison des

Amendement

1. réaffirme que la politique de cohésion ne devrait pas compenser la rigidité budgétaire ni subir de compressions budgétaires en raison des

crises, et qu'elle devrait, dans le cadre d'une stratégie d'investissement à long terme, permettre aux régions de faire face aux transitions industrielle, écologique, numérique et démographique;

crises, et qu'elle devrait, dans le cadre d'une stratégie d'investissement à long terme, permettre aux régions de faire face aux transitions industrielle, **technologique**, écologique, numérique, **sociale** et démographique **et d'en être les co-créatrices**;

Or. en

Amendement 45
Stelios Kypouropoulos

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. réaffirme que la politique de cohésion ne devrait pas compenser la rigidité budgétaire ni subir de compressions budgétaires en raison des crises, et qu'elle devrait, dans le cadre d'une stratégie d'investissement à long terme, permettre aux régions de faire face aux transitions industrielle, écologique, numérique et démographique;

Amendement

1. réaffirme que la politique de cohésion ne devrait pas compenser la rigidité budgétaire ni subir de compressions budgétaires en raison des crises, et qu'elle devrait, dans le cadre d'une stratégie d'investissement à long terme, permettre aux régions de faire face aux transitions industrielle, écologique, **énergétique**, numérique et démographique;

Or. el

Amendement 46
Susana Solís Pérez, Vlad-Marius Botoș, Stéphane Bijoux, Irène Tolleret

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

1 bis. rappelle la situation spécifique des régions ultrapériphériques dans la transition vers une Union plus verte, plus numérisée et moins dépendante du transport par moteur à combustion, en raison de leur éloignement du réseau continental;

Amendement

Amendement 47

Susana Solís Pérez, Vlad-Marius Botoș, Stéphane Bijoux, Irène Tolleret

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. reconnaît que les transitions écologique et numérique constituent un défi majeur pour la réalisation de l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale, tel qu'inscrit dans les traités; est conscient du risque que représentent une aggravation des disparités régionales et l'apparition d'une «géographie du mécontentement», étant donné que les adaptations requises par la double transition et les avantages potentiels qui en découlent varient considérablement d'une région européenne à l'autre;

Amendement

2. reconnaît que les transitions écologique et numérique constituent un défi majeur pour la réalisation de l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale, tel qu'inscrit dans les traités; est conscient du risque que représentent une aggravation des disparités régionales et l'apparition d'une «géographie du mécontentement», étant donné que les adaptations requises par la double transition et les avantages potentiels qui en découlent varient considérablement d'une région européenne à l'autre ***et accentueront les disparités régionales dans les années à venir; estime que la politique de cohésion doit surmonter les forces économiques qui favorisent une agglomération croissante d'activités économiques de haute valeur dans les centres urbains et industriels si l'Union veut maintenir son objectif de cohésion économique, sociale et territoriale tel qu'il est inscrit dans le traité;***

Amendement 48

Peter Pollák

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. reconnaît que les transitions écologique et numérique constituent un

Amendement

2. reconnaît que les transitions écologique et numérique constituent un

défi majeur pour la réalisation de l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale, tel qu'inscrit dans les traités; est conscient du risque que représentent une aggravation des disparités régionales et l'apparition d'une «géographie du mécontentement», étant donné que les adaptations requises par la double transition et les avantages potentiels qui en découlent varient considérablement d'une région européenne à l'autre;

défi majeur pour la réalisation de l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale, tel qu'inscrit dans les traités; est conscient du risque que représentent une aggravation des disparités régionales, **un accroissement des inégalités sociales** et l'apparition d'une «géographie du mécontentement», étant donné que les adaptations requises par la double transition et les avantages potentiels qui en découlent varient considérablement d'une région européenne à l'autre;

Or. en

Amendement 49

Susana Solís Pérez, Vlad-Marius Botoș, Stéphane Bijoux, Irène Tolleret

Proposition de résolution Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. souligne que les plans visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030 et à parvenir à la neutralité climatique totale d'ici à 2050 auront des répercussions considérables sur la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union;

Or. en

Amendement 50 Alessandro Panza

Proposition de résolution Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. souligne que, pour relever les défis de la double transition écologique et numérique, la politique de cohésion doit nécessairement accompagner la durabilité

Amendement 51

Susana Solís Pérez, Vlad-Marius Botoș, Stéphane Bijoux, Irène Tolleret

Proposition de résolution

Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 ter. souligne qu'il importe d'accorder une attention supplémentaire aux territoires présentant des spécificités géographiques, tels que les régions rurales, les îles, les régions ultrapériphériques, les régions montagneuses et les régions moins densément peuplées, en particulier celles qui sont isolées et fortement dépendantes des combustibles fossiles ou des industries spécifiques qui sont progressivement supprimées;

Amendement 52

Andżelika Anna Możdżanowska

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

Amendement

3. recommande vivement l'inclusion d'un nouvel objectif stratégique en matière de transition industrielle dans la politique de cohésion de l'Union au-delà de 2027; souligne que cet objectif devrait promouvoir l'autonomie stratégique européenne et s'attaquer aux effets négatifs des transitions écologique et numérique, en mettant particulièrement l'accent sur l'atténuation des

supprimé

répercussions négatives sur l'emploi, par un soutien apporté aux économies locales et régionales et par leur diversification;

Or. pl

Amendement 53

Peter Pollák

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. recommande vivement l'inclusion d'un nouvel objectif stratégique en matière de transition industrielle dans la politique de cohésion de l'Union au-delà de 2027; souligne que cet objectif devrait promouvoir l'autonomie stratégique européenne et s'attaquer aux effets négatifs des transitions écologique et numérique, en mettant particulièrement l'accent sur l'atténuation des répercussions négatives sur l'emploi, par un soutien apporté aux économies locales et régionales et par leur diversification;

Amendement

3. recommande vivement l'inclusion d'un nouvel objectif stratégique en matière de transition industrielle dans la politique de cohésion de l'Union au-delà de 2027; souligne que cet objectif devrait promouvoir l'autonomie stratégique européenne et s'attaquer aux effets négatifs des transitions écologique et numérique, en mettant particulièrement l'accent sur l'atténuation des répercussions négatives sur l'emploi, par un soutien apporté aux économies locales et régionales et par leur diversification, ***en veillant à consulter les collectivités locales et régionales dans ce cadre; estime qu'il convient d'accorder une attention particulière à la reconversion et au perfectionnement professionnels des travailleurs socialement défavorisés et des chômeurs de longue durée;***

Or. en

Amendement 54

Martina Michels

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. recommande vivement l'inclusion

Amendement

3. recommande vivement l'inclusion

d'un nouvel objectif stratégique en matière de transition industrielle dans la politique de cohésion de l'Union au-delà de 2027; souligne que cet objectif devrait promouvoir l'autonomie stratégique européenne et s'attaquer aux effets négatifs des transitions écologique et numérique, en mettant particulièrement l'accent sur l'atténuation des répercussions négatives sur l'emploi, **par un soutien apporté aux économies locales et régionales et par leur diversification**;

d'un nouvel objectif stratégique en matière de transition industrielle dans la politique de cohésion de l'Union au-delà de 2027; souligne que cet objectif devrait promouvoir l'autonomie stratégique européenne et s'attaquer aux effets négatifs des **décennies de report** des transitions écologique et numérique, **qui doivent désormais être adoptées à un rythme encore plus rapide, tandis que d'autres crises frappent en même temps**, en mettant particulièrement l'accent sur l'atténuation des répercussions négatives sur l'emploi **et le bien-être social grâce au soutien et à la diversification** des économies locales et régionales;

Or. en

Amendement 55 **Matthias Ecke**

Proposition de résolution **Paragraphe 3**

Proposition de résolution

3. recommande vivement l'inclusion d'un nouvel objectif stratégique en matière de transition industrielle dans la politique de cohésion de l'Union au-delà de 2027; souligne que cet objectif devrait promouvoir l'autonomie stratégique européenne et s'attaquer aux effets négatifs des transitions écologique et numérique, en mettant particulièrement l'accent sur l'atténuation des répercussions négatives sur l'emploi, par un soutien apporté aux économies locales **et régionales** et par leur diversification;

Amendement

3. recommande vivement l'inclusion d'un nouvel objectif stratégique en matière de transition industrielle dans la politique de cohésion de l'Union au-delà de 2027; souligne que cet objectif devrait promouvoir l'autonomie stratégique européenne et s'attaquer aux effets négatifs des transitions écologique et numérique, en mettant particulièrement l'accent sur l'atténuation des répercussions négatives sur l'emploi **et les investissements**, par un soutien apporté aux économies locales, **régionales et nationales** et par leur diversification;

Or. en

Amendement 56 **Susana Solís Pérez, Vlad-Marius Botoș, Stéphane Bijoux, Irène Tolleret**

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. recommande vivement l'inclusion d'un nouvel objectif stratégique en matière de transition industrielle dans la politique de cohésion de l'Union au-delà de 2027; souligne que cet objectif devrait promouvoir l'autonomie stratégique européenne et s'attaquer aux effets négatifs des transitions écologique et numérique, en mettant particulièrement l'accent sur l'atténuation des répercussions négatives sur l'emploi, par un soutien apporté aux économies locales et régionales et par leur diversification;

Amendement

3. recommande vivement l'inclusion d'un nouvel objectif stratégique **permanent** en matière de transition industrielle dans la politique de cohésion de l'Union au-delà de 2027; souligne que cet objectif devrait promouvoir l'autonomie stratégique européenne et s'attaquer aux effets négatifs des transitions écologique et numérique, en mettant particulièrement l'accent sur l'atténuation des répercussions négatives sur l'emploi, par un soutien apporté aux économies locales et régionales et par leur diversification;

Or. en

Amendement 57
Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. recommande vivement ***l'inclusion d'un nouvel objectif stratégique en matière de transition industrielle dans la politique de cohésion de l'Union au-delà de 2027***; souligne que cet objectif devrait promouvoir l'autonomie stratégique européenne et s'attaquer aux effets négatifs des transitions écologique et numérique, en mettant particulièrement l'accent sur l'atténuation des répercussions négatives sur l'emploi, par un soutien apporté aux économies locales et régionales et par leur diversification;

Amendement

3. recommande vivement ***une nouvelle allocation financière et un soutien aux grandes entreprises***; souligne que cet objectif devrait promouvoir l'autonomie stratégique européenne et s'attaquer aux effets négatifs des transitions écologique et numérique, en mettant particulièrement l'accent sur l'atténuation des répercussions négatives sur l'emploi, par un soutien apporté aux économies locales et régionales et par leur diversification;

Or. en

Amendement 58
Stelios Kypouropoulos

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. recommande vivement l'inclusion d'un nouvel objectif stratégique en matière de transition industrielle dans la politique de cohésion de l'Union au-delà de 2027; souligne que cet objectif devrait promouvoir l'autonomie stratégique européenne et s'attaquer aux effets négatifs des transitions écologique et numérique, en mettant particulièrement l'accent sur l'atténuation des répercussions négatives sur l'emploi, par un soutien apporté aux économies locales et régionales et par leur diversification;

Amendement

3. recommande vivement l'inclusion d'un nouvel objectif stratégique en matière de transition industrielle dans la politique de cohésion de l'Union au-delà de 2027; souligne que cet objectif devrait promouvoir l'autonomie stratégique européenne et s'attaquer aux effets négatifs des transitions écologique et numérique, en ***stimulant l'emploi par des emplois de qualité, en*** mettant particulièrement l'accent sur l'atténuation des répercussions négatives sur l'emploi, par un soutien apporté aux économies locales et régionales et par leur diversification;

Or. el

Amendement 59
Andżelika Anna Mozdżanowska

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. estime que la politique de cohésion de l'Union au-delà de 2027 devrait suivre une approche plus différenciée et ciblée, ***passant de l'utilisation de critères liés au revenu, pour déterminer le niveau de soutien, à d'autres critères qui tiennent*** également compte des caractéristiques des régions et du potentiel de croissance futur, tels que le taux de chômage des jeunes, la dépendance professionnelle à l'égard des secteurs en transition et les investissements dans la recherche et le développement, ou encore le déficit de compétences existant;

Amendement

4. estime que la politique de cohésion de l'Union au-delà de 2027 devrait suivre une approche plus différenciée et ciblée, ***qui tiennent*** également compte des caractéristiques des régions et du potentiel de croissance futur, tels que le taux de chômage des jeunes, la dépendance professionnelle à l'égard des secteurs en transition et les investissements dans la recherche et le développement, ou encore le déficit de compétences existant;

Or. pl

Amendement 60
Peter Pollák

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. estime que la politique de cohésion de l'Union au-delà de 2027 devrait suivre une approche plus différenciée et ciblée, passant de l'utilisation de critères liés au revenu, pour déterminer le niveau de soutien, à d'autres critères qui tiennent également compte des caractéristiques des régions et du potentiel de croissance futur, tels que le taux de chômage des jeunes, la dépendance professionnelle à l'égard des secteurs en transition et les investissements dans la recherche et le développement, ou encore le déficit de compétences existant;

Amendement

4. estime que la politique de cohésion de l'Union au-delà de 2027 devrait suivre une approche plus différenciée et ciblée, passant de l'utilisation de critères liés au revenu, pour déterminer le niveau de soutien, à d'autres critères qui tiennent également compte des caractéristiques des régions et du potentiel de croissance futur, tels que le taux de chômage des jeunes, **le taux de chômage de longue durée**, la dépendance professionnelle à l'égard des secteurs en transition et les investissements dans la recherche et le développement, ou encore le déficit de compétences existant;

Or. en

Amendement 61
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. estime que la politique de cohésion de l'Union au-delà de 2027 devrait suivre une approche plus différenciée et ciblée, **passant de l'utilisation de** critères liés au revenu, **pour déterminer le niveau de soutien, à d'autres** critères qui tiennent également compte **des** caractéristiques des régions **et du** potentiel de croissance futur, tels que le taux de chômage des jeunes, la dépendance professionnelle à l'égard des secteurs en transition et les investissements dans la recherche et le développement, ou encore le déficit de compétences existant;

Amendement

4. estime que la politique de cohésion de l'Union au-delà de 2027 devrait suivre une approche plus différenciée et ciblée **et envisager, outre les** critères liés au revenu, **l'application de** critères **supplémentaires** qui tiennent également **en** compte **les** caractéristiques des régions, **les défis spécifiques auxquels elles sont confrontées et le** potentiel de croissance futur, tels que le taux de chômage des jeunes, la dépendance professionnelle à l'égard des secteurs en transition et les investissements dans la recherche et le

développement, ou encore *la dépopulation, la fuite des cerveaux et* le déficit de compétences existant;

Or. en

Amendement 62
Alessandro Panza

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. estime que la politique de cohésion de l'Union au-delà de 2027 devrait suivre une approche plus différenciée et ciblée, passant de l'utilisation de critères liés au revenu, pour déterminer le niveau de soutien, à d'autres critères qui tiennent également compte des caractéristiques des régions et du potentiel de croissance futur, tels que le taux de chômage des jeunes, la dépendance professionnelle à l'égard des secteurs en transition et les investissements dans la recherche et le développement, ou encore le déficit de compétences existant;

Amendement

4. estime que la politique de cohésion de l'Union au-delà de 2027 devrait suivre une approche plus différenciée et ciblée, passant de l'utilisation de critères liés au revenu, pour déterminer le niveau de soutien, à d'autres critères qui tiennent également compte des caractéristiques des régions et du potentiel de croissance futur, tels que le taux de chômage des jeunes, *le taux de dépopulation*, la dépendance professionnelle à l'égard des secteurs en transition et les investissements dans la recherche et le développement, ou encore le déficit de compétences existant;

Or. it

Amendement 63
Martina Michels

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. estime que la politique de cohésion de l'Union au-delà de 2027 devrait suivre une approche plus différenciée et ciblée, passant de l'utilisation de critères liés au revenu, pour déterminer le niveau de soutien, à d'autres critères qui tiennent également compte des caractéristiques des

Amendement

4. estime que la politique de cohésion de l'Union au-delà de 2027 devrait suivre une approche plus différenciée et ciblée, passant de l'utilisation de critères liés au revenu, pour déterminer le niveau de soutien, à d'autres critères qui tiennent également compte des caractéristiques des

régions et du potentiel de croissance futur, tels que le taux de chômage des jeunes, la dépendance professionnelle à l'égard des secteurs en transition et les investissements dans la recherche et le développement, ou encore le déficit de compétences existant;

régions et du potentiel de croissance futur, tels que le taux de chômage des jeunes, la **pauvreté**, la dépendance professionnelle à l'égard des secteurs en transition et les investissements dans la recherche et le développement, ou encore le déficit de compétences existant;

Or. en

Amendement 64 **Matthias Ecke**

Proposition de résolution **Paragraphe 4**

Proposition de résolution

4. estime que la politique de cohésion de l'Union au-delà de 2027 devrait suivre une approche plus différenciée et ciblée, **passant de** l'utilisation de critères liés au revenu, pour déterminer le niveau de soutien, **à** d'autres critères qui tiennent également compte des caractéristiques des régions et du potentiel de croissance futur, tels que le taux de chômage des jeunes, la dépendance professionnelle à l'égard des secteurs en transition et les investissements dans la recherche et le développement, ou encore le déficit de compétences existant;

Amendement

4. estime que la politique de cohésion de l'Union au-delà de 2027 devrait suivre une approche plus différenciée et ciblée, **complétant** l'utilisation de critères liés au revenu, pour déterminer le niveau de soutien, **avec** d'autres critères qui tiennent également compte des caractéristiques des régions et du potentiel de croissance futur, tels que le taux de chômage des jeunes, la dépendance professionnelle à l'égard des secteurs en transition et les investissements dans la recherche et le développement, ou encore le déficit de compétences existant;

Or. en

Amendement 65 **Maria Angela Danzi, Sabrina Pignedoli**

Proposition de résolution **Paragraphe 4 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. demande que le Fonds social européen de prochaine génération inclue expressément des mesures de renforcement des amortisseurs sociaux et

de la formation professionnelle afin d'investir dans les nouvelles compétences nécessaires pour accompagner la transition;

Or. it

Amendement 66
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. recommande la création d'un nouveau «Fonds pour une transition juste 2.0» au cours de la prochaine période de programmation après 2027, qui devrait être doté de moyens financiers plus importants, avoir un champ d'application plus large, se concentrer sur le niveau NUTS approprié et être pleinement intégré dans le règlement portant dispositions communes¹⁶;

¹⁶ Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et

Amendement

5. recommande la création d'un nouveau «Fonds pour une transition juste 2.0» au cours de la prochaine période de programmation après 2027, qui devrait être doté de moyens financiers plus importants, avoir un champ d'application plus large, se concentrer sur le niveau NUTS approprié et être pleinement intégré dans le règlement portant dispositions communes¹⁶; ***souligne que le futur soutien du FTJ devrait tenir compte des spécificités régionales; souligne que divers nouveaux secteurs peuvent être touchés à mesure que les transitions écologique et numérique progressent, et que, par conséquent, le soutien à la transition juste devrait être conçu de manière à permettre une réaction rapide aux nouveaux défis qui se posent dans différents secteurs et industries;***

¹⁶ Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et

intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (JO L 231 du 30.6.2021, p. 159).

intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (JO L 231 du 30.6.2021, p. 159).

Or. en

Amendement 67 **Matthias Ecke**

Proposition de résolution **Paragraphe 5**

Proposition de résolution

5. recommande la **création d'un nouveau** «Fonds pour une transition juste 2.0» au cours de la prochaine période de programmation après 2027, qui devrait être doté de moyens financiers **plus importants**, avoir un champ d'application plus large, se concentrer sur le niveau NUTS approprié et être pleinement intégré dans le règlement portant dispositions communes¹⁶;

¹⁶ Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (JO L 231 du 30.6.2021, p. 159).

Amendement

5. recommande la **prolongation du** «Fonds pour une transition juste 2.0» **et l'élargissement de son champ d'application** au cours de la prochaine période de programmation après 2027, qui devrait être doté de moyens financiers **supplémentaires par rapport à la situation actuelle**, avoir un champ d'application plus large, se concentrer sur le niveau NUTS approprié et être pleinement intégré dans le règlement portant dispositions communes¹⁶;

¹⁶ Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (JO L 231 du 30.6.2021, p. 159).

Or. en

Amendement 68

Ana Miranda

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. recommande la création d'un nouveau «Fonds pour une transition juste 2.0» au cours de la prochaine période de programmation après 2027, qui devrait ***être doté de moyens financiers plus importants, avoir un champ d'application plus large***, se concentrer sur le niveau NUTS approprié et être pleinement intégré dans le règlement portant dispositions communes¹⁶;

¹⁶ Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (JO L 231 du 30.6.2021, p. 159).

Amendement

5. recommande la création d'un nouveau «Fonds pour une transition juste 2.0» au cours de la prochaine période de programmation après 2027, qui devrait se concentrer sur le niveau NUTS approprié et être pleinement intégré dans le règlement portant dispositions communes¹⁶; ***estime qu'il devrait être dotée de moyens financiers plus importants et, à cette condition préalable, avoir un champ d'application plus large et inclure toutes les catégories de régions***;

¹⁶ Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (JO L 231 du 30.6.2021, p. 159).

Or. en

Amendement 69

Ondřej Knotek

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. recommande la création d'un nouveau «Fonds pour une transition juste 2.0» au cours de la prochaine période de programmation après 2027, qui devrait être doté de moyens financiers plus importants, ***avoir un champ d'application plus large, se concentrer sur le niveau NUTS approprié et être pleinement intégré dans le règlement portant dispositions communes***¹⁶;

Amendement

5. recommande la création d'un nouveau «Fonds pour une transition juste 2.0» au cours de la prochaine période de programmation après 2027, qui devrait être doté de moyens financiers plus importants, ***et qui aura un champ d'application plus large***;

¹⁶ ***Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (JO L 231 du 30.6.2021, p. 159).***

Or. en

Amendement 70

Andželika Anna Możdżanowska

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. recommande la création d'un nouveau «Fonds pour une transition juste 2.0» au cours de la prochaine période de programmation après 2027, qui devrait ***être doté de moyens financiers plus***

Amendement

5. recommande la création d'un nouveau «Fonds pour une transition juste 2.0» au cours de la prochaine période de programmation après 2027, qui devrait ***disposer de davantage de ressources***

importants, avoir un champ d'application plus large, se concentrer sur le niveau NUTS approprié ***et être pleinement intégré dans le règlement portant dispositions communes***¹⁶;

financières, d'un champ d'application plus large, se concentrer sur le niveau NUTS approprié;

¹⁶ Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (JO L 231 du 30.6.2021, p. 159).

Or. pl

Amendement 71
Martina Michels

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. recommande la création d'un nouveau «Fonds pour une transition juste 2.0» au cours de la prochaine période de programmation après 2027, qui devrait être doté de moyens financiers plus importants, avoir un champ d'application plus large, se concentrer sur le niveau NUTS approprié et être pleinement intégré dans le règlement portant dispositions communes¹⁶;

¹⁶ Règlement (UE) 2021/1060 du

Amendement

5. recommande la création d'un nouveau «Fonds pour une transition juste 2.0» au cours de la prochaine période de programmation après 2027, qui devrait être doté de moyens financiers plus importants ***et supplémentaires***, avoir un champ d'application plus large, se concentrer sur le niveau NUTS approprié et être pleinement intégré dans le règlement portant dispositions communes¹⁶;

¹⁶ Règlement (UE) 2021/1060 du

Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (JO L 231 du 30.6.2021, p. 159).

Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (JO L 231 du 30.6.2021, p. 159).

Or. en

Amendement 72 **Stelios Kypouropoulos**

Proposition de résolution **Paragraphe 5**

Proposition de résolution

5. recommande la **création d'un nouveau «Fonds pour une transition juste 2.0»** au cours de la prochaine période de programmation après 2027, qui devrait **être doté** de moyens financiers plus importants, avoir un champ d'application plus large, se concentrer sur le niveau NUTS approprié et être pleinement intégré dans le règlement portant dispositions communes¹⁶;

¹⁶ Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds

Amendement

5. recommande la **poursuite et le renforcement du Fonds de transition équitable** au cours de la prochaine période de programmation après 2027, qui devrait **disposer** de moyens financiers plus importants, avoir un champ d'application plus large, se concentrer sur le niveau NUTS approprié et être pleinement intégré dans le règlement portant dispositions communes¹⁶;

¹⁶ Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds

et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (JO L 231 du 30.6.2021, p. 159).

et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (JO L 231 du 30.6.2021, p. 159).

Or. el

Amendement 73

Susana Solís Pérez, Vlad-Marius Botoș, Stéphane Bijoux, Irène Tolleret

Proposition de résolution

Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. réaffirme la nécessité d'établir, au cours de la prochaine période de programmation au-delà de 2027, un nouveau «Fonds pour une transition juste 2.0» au niveau NUTS 3 et pleinement intégré dans le règlement portant dispositions communes, sur la base des principes de partenariat, de gouvernance à plusieurs niveaux et d'une approche territorialisée visant à soutenir les régions fortement dépendantes de secteurs en profonde transformation, tels que le secteur automobile;

Or. en

Amendement 74

Susana Solís Pérez, Vlad-Marius Botoș, Stéphane Bijoux, Irène Tolleret

Proposition de résolution

Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 ter. comprend que, pour déterminer si une région doit être considérée comme fortement dépendante de l'industrie automobile, il convient de tenir compte des indicateurs suivants: la contribution

de l'industrie automobile à son PIB régional; la contribution des produits automobiles aux exportations régionales; la contribution de l'industrie automobile à l'emploi régional et la contribution de l'industrie automobile aux investissements totaux en R & D dans la région;

Or. en

Amendement 75

Andželika Anna Możdżanowska

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. invite la Commission à élargir le modèle du «financement non lié aux coûts» afin de réduire les exercices de notification, de mettre davantage l'accent sur les résultats et les incidences plutôt que sur les dépenses, et de parvenir à une mise en œuvre et une utilisation plus efficaces des fonds;

Amendement

supprimé

Or. pl

Amendement 76

Susana Solís Pérez, Vlad-Marius Botoș, Stéphane Bijoux, Irène Tolleret

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. invite la Commission à élargir le modèle du «financement non lié aux coûts» afin de réduire les exercices de notification, de mettre davantage l'accent sur les résultats et les incidences plutôt que sur les dépenses, et de parvenir à une mise en œuvre et une utilisation plus efficaces des fonds;

Amendement

6. invite la Commission à élargir le modèle du «financement non lié aux coûts» afin de réduire les exercices de notification, de mettre davantage l'accent sur les résultats et les incidences plutôt que sur les dépenses, et de parvenir à une mise en œuvre et une utilisation plus efficaces des fonds; *estime que l' «option simplifiée des*

coûts» s'est révélée être une mesure très positive et invite la Commission et les autorités de gestion à étendre son application aux projets industriels, écologiques et numériques;

Or. en

Amendement 77
Peter Pollák

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. invite la Commission à élargir le modèle du «financement non lié aux coûts» afin de réduire les exercices de notification, de mettre davantage l'accent sur les résultats et les incidences plutôt que sur les dépenses, et de parvenir à une mise en œuvre et une utilisation plus efficaces des fonds;

Amendement

6. invite la Commission à élargir le modèle du «financement non lié aux coûts» afin de réduire les exercices de notification, de mettre davantage l'accent sur les résultats et les incidences plutôt que sur les dépenses, et de parvenir à une mise en œuvre et une utilisation plus efficaces des fonds, *tout en continuant à mettre l'accent sur un suivi rigoureux;*

Or. en

Amendement 78
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. invite la Commission à *élargir le modèle du «financement non lié aux coûts» afin de réduire les exercices de notification, de mettre davantage l'accent sur les résultats et les incidences plutôt que sur les dépenses, et de parvenir à une mise en œuvre et une utilisation plus efficaces des fonds;*

Amendement

6. invite la Commission à *simplifier les exercices d'établissement de rapports, en trouvant un équilibre entre l'accent mis sur les résultats et les impacts et l'accent mis sur les dépenses, et à parvenir à une mise en œuvre et à une utilisation plus efficaces des fonds, par exemple par le biais d'une procédure de coûts simplifiée lorsque c'est possible;*

Amendement 79
Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. invite la Commission à élargir le modèle du «financement non lié aux coûts» afin de réduire les exercices de notification, de mettre davantage l'accent sur les résultats et les incidences plutôt que sur les dépenses, et de parvenir à une mise en œuvre et une utilisation plus efficaces des fonds;

Amendement

6. invite la Commission à élargir le modèle du «financement non lié aux coûts» afin de réduire les exercices de notification, de mettre davantage l'accent sur les résultats et les incidences plutôt que sur les dépenses, et de parvenir à une mise en œuvre et une utilisation plus efficaces des fonds;

Or. en

Amendement 80
Susana Solís Pérez, Vlad-Marius Botoș, Stéphane Bijoux, Irène Tolleret

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. insiste sur la nécessité de garantir un traitement équitable des petites et moyennes entreprises (PME) dans la répartition des Fonds ESI par une simplification radicale des démarches administratives requises pour bénéficier de ces fonds, en adaptant les exigences à la taille de l'entreprise et en évoluant vers une application intégrale du principe «une fois pour toutes», ce qui signifie que les citoyens et les entreprises ne sont tenus de fournir qu'une seule fois aux autorités certaines informations de base;

Amendement

7. insiste sur la nécessité de garantir un traitement équitable des petites et moyennes entreprises (PME) dans la répartition des Fonds ESI par une simplification radicale des démarches administratives requises pour bénéficier de ces fonds, en adaptant les exigences à la taille de l'entreprise et en évoluant vers une application intégrale du principe «une fois pour toutes», ce qui signifie que les citoyens et les entreprises ne sont tenus de fournir qu'une seule fois aux autorités certaines informations de base; ***reconnaît en outre le rôle fondamental des PME dans la transition industrielle et estime que des mécanismes solides devraient être mis en place pour garantir leur***

participation active aux projets et leur garantir un financement adéquat au moyen de mécanismes tels que des consortiums ou d'autres instruments;

Or. en

Amendement 81
Matthias Ecke

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. insiste sur la nécessité de garantir un traitement équitable des petites et moyennes entreprises (PME) dans la répartition des Fonds ESI par une simplification **radicale** des démarches administratives requises pour bénéficier de ces fonds, **en adaptant les exigences à la taille de l'entreprise** et en évoluant vers une application intégrale du principe «une fois pour toutes», ce qui signifie que les citoyens et les entreprises ne sont tenus de fournir qu'une seule fois aux autorités certaines informations de base;

Amendement

7. insiste sur la nécessité de garantir un traitement équitable des petites et moyennes entreprises (PME) dans la répartition des Fonds ESI par une simplification des démarches administratives requises pour bénéficier de ces fonds et en évoluant vers une application intégrale du principe «une fois pour toutes», ce qui signifie que les citoyens et les entreprises ne sont tenus de fournir qu'une seule fois aux autorités certaines informations de base;

Or. en

Amendement 82
Stelios Kypouropoulos

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. insiste sur la nécessité de **garantir un traitement équitable** des petites et moyennes entreprises (PME) **dans la répartition** des Fonds ESI par une **simplification radicale** des démarches administratives **requises pour bénéficier de** ces fonds, en adaptant les exigences à la

Amendement

7. insiste sur la nécessité de **veiller à ce que les micro**, petites et moyennes entreprises (PME) **soient traitées équitablement** dans l'allocation des Fonds ESI **en simplifiant radicalement les mesures** administratives **nécessaires pour accéder à** ces fonds, en adaptant les

taille de l'entreprise et en *évoluant vers une application* intégrale du principe «une fois pour toutes», *ce qui signifie que* les citoyens et les entreprises ne sont tenus de fournir qu'une seule fois aux autorités *certaines informations de base*;

exigences à la taille de l'entreprise et en *progressant vers la mise en œuvre* intégrale du principe «une fois pour toutes»; *en vertu de ce principe*, les citoyens et les entreprises ne sont tenus de fournir *certaines informations normalisées* qu'une seule fois aux autorités;

Or. el

Amendement 83 **Martina Michels**

Proposition de résolution **Paragraphe 7**

Proposition de résolution

7. insiste sur la nécessité de garantir un traitement équitable des petites et moyennes entreprises (*PME*) dans la répartition des Fonds ESI par une simplification radicale des démarches administratives requises pour bénéficier de ces fonds, en adaptant les exigences à la taille de l'entreprise et en évoluant vers une application intégrale du principe «une fois pour toutes», ce qui signifie que les citoyens et les entreprises ne sont tenus de fournir qu'une seule fois aux autorités certaines informations de base;

Amendement

7. insiste sur la nécessité de garantir un traitement équitable des *micro*, petites et moyennes entreprises (*MPME*) dans la répartition des Fonds ESI par une simplification radicale des démarches administratives requises pour bénéficier de ces fonds, en adaptant les exigences à la taille de l'entreprise et en évoluant vers une application intégrale du principe «une fois pour toutes», ce qui signifie que les citoyens et les entreprises ne sont tenus de fournir qu'une seule fois aux autorités certaines informations de base;

Or. en

Amendement 84 **Alessandro Panza**

Proposition de résolution **Paragraphe 7 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. souligne l'importance d'une plus grande flexibilité en matière d'aides d'État dans les zones rurales,

*montagneuses, insulaires et
ultrapériphériques;*

Or. it

Amendement 85
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. reconnaît que la numérisation apporte **plus de bénéfices** aux régions développées, **tandis que les moins développées sont en difficulté** en raison de la nécessité de passer de **technologie** à forte intensité de **main-d'œuvre** à des technologies à forte intensité de **capitaux**; souligne à cet égard le rôle essentiel joué par les établissements d'enseignement et de recherche locaux dans les principaux pôles d'innovation numérique, et note la perte d'expertise due au manque de coordination des politiques régionales;

Amendement

8. reconnaît que, **bien que** la numérisation apporte **des avantages économiques à toutes les régions, les régions moins développées éprouvent des difficultés lors de la transition numérique** en raison de la nécessité de **générer rapidement des investissements substantiels et de renforcer les capacités en développant les compétences numériques nécessaires au sein de la population générale et de la main-d'œuvre afin de passer de technologies** à forte intensité de **main-d'œuvre** à des technologies à forte intensité de **capital et d'éviter les pénuries de compétences et les inadéquations sur le marché de l'emploi**; souligne à cet égard le rôle essentiel joué par les établissements d'enseignement et de recherche locaux dans les principaux pôles d'innovation numérique, et note la perte d'expertise due au manque de coordination des politiques régionales;

Or. en

Amendement 86
Peter Pollák

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

Amendement

8. reconnaît que la numérisation apporte plus de bénéfices aux régions développées, tandis que les moins développées sont en difficulté en raison de la nécessité de passer de technologie à forte intensité de main-d'œuvre à des technologies à forte intensité de capitaux; souligne à cet égard le rôle essentiel joué par les établissements d'enseignement et de recherche locaux dans les principaux pôles d'innovation numérique, et note la perte d'expertise due au manque de coordination des politiques régionales;

8. reconnaît que la numérisation apporte plus de bénéfices aux régions développées, tandis que les moins développées sont en difficulté en raison de la nécessité de passer de technologie à forte intensité de main-d'œuvre à des technologies à forte intensité de capitaux; souligne à cet égard le rôle essentiel joué par les établissements d'enseignement et de recherche locaux dans les principaux pôles d'innovation numérique, et note la perte d'expertise due au manque de coordination des politiques régionales; ***souligne qu'il importe d'investir dans les infrastructures numériques et de développer les compétences numériques dans les régions moins développées, qui constituent les conditions préalables essentielles;***

Or. en

Amendement 87 **Stanislav Polčák**

Proposition de résolution **Paragraphe 8**

Proposition de résolution

8. reconnaît que la numérisation apporte plus de bénéfices aux régions développées, tandis que les moins développées sont en difficulté en raison de la nécessité de passer de technologie à forte intensité de main-d'œuvre à des technologies à forte intensité de capitaux; souligne à cet égard le rôle essentiel joué par les établissements d'enseignement et de recherche locaux dans les principaux pôles d'innovation numérique, et note la perte d'expertise due au manque de coordination des politiques régionales;

Amendement

8. reconnaît que la numérisation apporte plus de bénéfices aux régions développées, tandis que les moins développées sont en difficulté en raison de la nécessité de passer de technologie à forte intensité de main-d'œuvre à des technologies à forte intensité de capitaux; souligne à cet égard le rôle essentiel joué par les établissements d'enseignement et de recherche locaux dans les principaux pôles d'innovation numérique, et note la perte d'expertise due au manque de coordination des politiques régionales; ***attire l'attention, dans ce contexte, sur le phénomène de la fuite des cerveaux, qui doit être combattu dans l'intérêt des régions moins développées;***

Or. cs

Amendement 88

Ana Miranda

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. reconnaît que la numérisation apporte plus de bénéfices aux régions développées, tandis que les moins développées sont en difficulté en raison de la nécessité de passer de technologie à forte intensité de main-d'œuvre à des technologies à forte intensité de capitaux; souligne à cet égard le rôle essentiel joué par les établissements d'enseignement et de recherche locaux dans les principaux pôles d'innovation numérique, ***et note la perte d'expertise due au manque de coordination*** des politiques régionales;

Amendement

8. reconnaît que la numérisation apporte plus de bénéfices aux régions ***plus*** développées, tandis que les moins développées ***et celles en transition*** sont en difficulté en raison de la nécessité de passer de technologie à forte intensité de main-d'œuvre à des technologies à forte intensité de capitaux; souligne à cet égard le rôle essentiel joué par les établissements d'enseignement et de recherche locaux dans les principaux pôles d'innovation numérique, ***en notant le gaspillage d'expertise dû à des politiques régionales non coordonnées et la fuite du capital humain causée par le manque d'opportunités économiques et d'emploi;***

Or. en

Amendement 89

Matthias Ecke

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. reconnaît que la numérisation apporte plus de bénéfices aux régions développées, tandis que ***les*** moins développées sont en difficulté en raison de la nécessité de passer de technologie à forte intensité de main-d'œuvre à des technologies à forte intensité de capitaux; souligne à cet égard le rôle essentiel joué par les établissements d'enseignement et de recherche locaux dans les principaux pôles

Amendement

8. reconnaît que la numérisation apporte plus de bénéfices aux régions développées, tandis que ***la plupart des*** moins développées sont en difficulté en raison de la nécessité de passer de technologie à forte intensité de main-d'œuvre à des technologies à forte intensité de capitaux; souligne à cet égard le rôle essentiel joué par les établissements d'enseignement et de recherche locaux,

d'innovation numérique, et note la perte d'expertise due au manque de coordination des politiques régionales;

régionaux et nationaux dans les principaux pôles d'innovation numérique, et note la perte d'expertise due au manque de coordination des politiques régionales;

Or. en

Amendement 90
Martina Michels

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. reconnaît que la numérisation apporte plus de bénéfices aux régions développées, tandis que les moins développées sont en difficulté en raison de la nécessité de passer de technologie à forte intensité de main-d'œuvre à des technologies à forte intensité de capitaux; souligne à cet égard le rôle essentiel joué par les établissements d'enseignement et de recherche locaux dans les principaux pôles d'innovation numérique, et note la perte d'expertise due au manque de coordination des politiques régionales;

Amendement

8. reconnaît que la numérisation apporte *encore actuellement* plus de bénéfices aux régions développées, tandis que les moins développées sont en difficulté en raison de la nécessité de passer de technologie à forte intensité de main-d'œuvre à des technologies à forte intensité de capitaux; souligne à cet égard le rôle essentiel joué par les établissements d'enseignement et de recherche locaux dans les principaux pôles d'innovation numérique, et note la perte d'expertise due au manque de coordination des politiques régionales;

Or. en

Amendement 91
Stelios Kypouropoulos

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. reconnaît que la numérisation apporte plus de bénéfices aux régions développées, tandis que les moins développées sont en difficulté en raison de la nécessité de passer de technologie à forte intensité de main-d'œuvre à des

Amendement

8. reconnaît que la numérisation apporte plus de bénéfices aux régions développées, tandis que les moins développées sont en difficulté en raison de la nécessité de passer de technologie à forte intensité de main-d'œuvre à des

technologies à forte intensité de capitaux; souligne à cet égard le rôle essentiel joué par les établissements d'enseignement et de recherche locaux dans les principaux pôles d'innovation numérique, et note la perte d'expertise due au manque de coordination des politiques régionales;

technologies à forte intensité de capitaux; souligne à cet égard le rôle essentiel joué par les établissements d'enseignement et de recherche locaux dans les principaux pôles d'innovation numérique, et note la perte d'expertise due au manque de coordination des politiques régionales;

Or. el

Amendement 92

Maria Angela Danzi, Sabrina Pignedoli

Proposition de résolution

Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. estime qu'il est nécessaire de mettre en place des instruments spécifiques pour soutenir la chaîne de valeur, avec une politique de soutien à la production et à l'approvisionnement pour tous les composants liés à la transition écologique des véhicules; estime en particulier qu'il est nécessaire de soutenir les secteurs des semi-conducteurs, des batteries, des composants nécessaires à la motorisation électrique, à la conduite autonome, à la numérisation et à la connectivité;

Or. it

Amendement 93

Susana Solís Pérez, Vlad-Marius Botoș, Stéphane Bijoux, Irène Tolleret

Proposition de résolution

Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. estime que les partenariats public-privé sont un moyen approprié de soutenir le développement de ces compétences critiques et d'améliorer les perspectives

d'emploi, la capacité d'adaptation des marchés du travail ainsi que leurs performances en termes de productivité et d'efficacité, ce qui constitue un facteur clé de la réussite de toute transition;

Or. en

Amendement 94
Martina Michels

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. estime que la formation et le recyclage des travailleurs, l'amélioration des compétences, la requalification et l'éducation tout au long de la vie doivent garantir que personne, quel que soit son secteur d'activité, son type de contrat, son sexe ou sa situation géographique, ne soit oublié sur la voie de la transition verte et numérique de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 95
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. souligne qu'un soutien important est nécessaire pour aider les régions sur la voie de la numérisation et de la réalisation des objectifs numériques fixés dans le programme d'action 2030 intitulé «La voie à suivre pour la décennie numérique»;

Or. en

Amendement 96

Susana Solís Pérez, Vlad-Marius Botoș, Stéphane Bijoux, Irène Tolleret, Ondřej Knotek

Proposition de résolution

Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 ter. rappelle que les régions moins développées sont susceptibles d'être confrontées à une charge disproportionnée au cours de la transition écologique, en particulier en ce qui concerne le passage du secteur des transports à des solutions décarbonées;

Or. en

Amendement 97

Susana Solís Pérez, Vlad-Marius Botoș, Stéphane Bijoux, Irène Tolleret

Proposition de résolution

Paragraphe 8 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 quater. constate que les secteurs manufacturiers exposés à la concurrence mondiale et les régions qui y sont spécialisées peuvent être confrontés à des difficultés au cours de la transition écologique, en particulier si les concurrents internationaux bénéficient d'une baisse des prix de l'énergie et utilisent moins de sources d'énergie renouvelables; souligne que les coûts des énergies renouvelables joueront également un rôle important dans cette dynamique;

Or. en

Amendement 98

Andželika Anna Mozdżanowska

Proposition de résolution
Sous-titre 3

Proposition de résolution

Une transition équitable pour les régions **de production de véhicules automobiles**

Amendement

Une transition équitable pour les régions **particulièrement vulnérables à la transition énergétique**

Or. pl

Amendement 99
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. estime que la décarbonation des transports routiers doit s'effectuer selon une stratégie bien planifiée qui garantisse une transition sans heurts et socialement acceptable pour les travailleurs et entreprises concernés, en particulier dans les régions moins développées et dans celles qui sont confrontées à des problèmes démographiques ou territoriaux; **considère** que cette stratégie doit comprendre un plan détaillé **de requalification** des travailleurs, **en offrant** d'autres possibilités d'emploi aux personnes actuellement employées dans le secteur automobile et en prévoyant des mesures d'incitation et de soutien pour garantir que les nouvelles installations industrielles résultant de la transition restent dans la région, afin d'en maintenir les retombées sur place;

Amendement

9. estime que la décarbonation des transports routiers doit s'effectuer selon une stratégie bien planifiée qui garantisse une transition sans heurts et socialement acceptable pour les travailleurs et entreprises concernés, en particulier dans les régions moins développées et dans celles qui sont confrontées à des problèmes démographiques ou territoriaux; **estime** que cette stratégie doit comprendre un plan détaillé **visant à adapter le secteur automobile aux nouvelles normes de performance en matière d'émissions de CO2 et à supprimer progressivement les véhicules émetteurs de CO2 dans l'Union en mettant en œuvre les changements nécessaires tout au long de la chaîne de valeur, y compris dans les processus de production, afin d'éviter la délocalisation de la production en dehors de l'Union et la perte massive d'emplois; considère que cette stratégie devrait également prévoir la formation** des travailleurs **et, en cas de diminution de l'emploi, fournir** d'autres possibilités d'emploi aux personnes actuellement employées dans le secteur automobile et en prévoyant des mesures d'incitation et de soutien pour garantir que

les nouvelles installations industrielles résultant de la transition restent dans la région, afin d'en maintenir les retombées sur place;

Or. en

Amendement 100
Martina Michels

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. estime que la décarbonation des transports routiers doit s'effectuer selon une stratégie bien planifiée qui garantisse une transition sans heurts et socialement acceptable pour les travailleurs et entreprises concernés, en particulier dans les régions moins développées et dans celles qui sont confrontées à des problèmes démographiques ou territoriaux; **considère** que cette stratégie doit **comprendre** un plan détaillé de requalification des travailleurs, en offrant d'autres possibilités d'emploi aux personnes actuellement employées dans le secteur automobile et en prévoyant des mesures d'incitation et de soutien pour garantir que les nouvelles installations industrielles résultant de la transition restent dans la région, **afin d'en maintenir les retombées sur place**;

Amendement

9. estime que la décarbonation des transports routiers doit s'effectuer selon une stratégie bien planifiée **de "transition de la mobilité"** qui garantisse une transition sans heurts et socialement acceptable pour les travailleurs et entreprises concernés, en particulier dans les régions moins développées et dans celles qui sont confrontées à des problèmes démographiques ou territoriaux; **estime que cette transition en matière de mobilité devrait inclure une transition vers un transport ferroviaire et par autobus décarboné et, partant, vers une production accrue de véhicules ferroviaires et d'autobus respectifs**; estime que cette stratégie doit **inclure** un plan détaillé de requalification des travailleurs, en offrant d'autres possibilités d'emploi aux personnes actuellement employées dans le secteur automobile et en prévoyant des mesures d'incitation et de soutien pour garantir que les nouvelles installations industrielles résultant de la transition restent dans la région, **maintenant ainsi les effets d'entraînement dans ces zones, mais que cette stratégie doit également inclure une planification publique à long terme en ce qui concerne l'expansion des transports ferroviaires et publics, y compris les transports locaux et régionaux**;

Amendement 101

Matthias Ecke

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. estime que la décarbonation des transports routiers doit s'effectuer selon une stratégie bien planifiée qui garantisse une transition sans heurts et socialement acceptable pour les travailleurs et entreprises concernés, en particulier dans les régions moins développées et dans celles qui sont confrontées à des problèmes démographiques ou territoriaux; considère que cette stratégie doit comprendre un plan détaillé de requalification des travailleurs, en offrant d'autres possibilités d'emploi aux personnes actuellement employées dans le secteur automobile et en prévoyant des mesures d'incitation et de soutien pour garantir que les nouvelles installations industrielles résultant de la transition restent dans la région, afin d'en maintenir les retombées sur place;

Amendement

9. estime que la décarbonation des transports routiers, ***qui nécessite la transformation de l'ensemble de la chaîne de valeur de l'industrie automobile avec l'abandon progressif du moteur à combustion d'ici à 2035***, doit s'effectuer selon une stratégie bien planifiée qui garantisse une transition sans heurts et socialement acceptable pour les travailleurs et entreprises concernés, en particulier dans les régions moins développées et dans celles qui sont confrontées à des problèmes démographiques ou territoriaux; considère que cette stratégie doit comprendre un plan détaillé de requalification des travailleurs, en offrant d'autres possibilités d'emploi aux personnes actuellement employées dans le secteur automobile et en prévoyant des mesures d'incitation et de soutien pour garantir que les nouvelles installations industrielles résultant de la transition restent dans la région, afin d'en maintenir les retombées sur place;

Or. en

Amendement 102

Ana Miranda

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

Amendement

9. estime que la décarbonation des transports routiers doit s'effectuer selon une stratégie bien planifiée qui garantisse une transition sans heurts et socialement **acceptable** pour les travailleurs et entreprises concernés, en particulier dans les régions moins développées et dans celles qui sont confrontées à des problèmes démographiques ou territoriaux; considère que cette stratégie doit **comprendre** un plan détaillé de **requalification** des travailleurs, en offrant d'autres possibilités d'emploi aux personnes actuellement employées dans le secteur automobile **et en prévoyant des mesures d'incitation** et de **soutien pour garantir que les nouvelles installations industrielles résultant de la transition restent dans la région, afin d'en maintenir les retombées sur place**;

9. estime que la décarbonation des transports routiers doit s'effectuer selon une stratégie bien planifiée qui garantisse une transition sans heurts et socialement **équitable** pour les travailleurs et entreprises concernés, en particulier dans les régions moins développées et dans celles qui sont confrontées à des problèmes démographiques ou territoriaux; considère que cette stratégie doit **inclure** un plan détaillé de **reconversion et de renforcement des compétences** des travailleurs, en offrant d'autres possibilités d'emploi aux personnes actuellement employées dans le secteur automobile; **favoriser les plans de rajeunissement du personnel par la retraite partielle; mais aussi promouvoir le dialogue social et de la négociation collective dans le secteur; souligne la nécessité de renforcer la présence des femmes dans un secteur hautement masculin et de promouvoir l'intégration des personnes handicapées sur le lieu de travail**;

Or. en

Amendement 103

Ana Miranda

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. recommande de prévoir des mesures d'incitation et de soutien afin de garantir que les nouvelles installations industrielles résultant de la transition restent dans la région, en évitant leur délocalisation, en garantissant leur charge productive et en maintenant ainsi les effets d'entraînement dans ces zones; recommande la mise en place de projets industriels durables qui complètent l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement dans les territoires

qui produisent et exportent des énergies renouvelables ou des matières premières essentielles à la transition automobile qui sont confrontées à une triple incidence sociale, économique et environnementale;

Or. en

Amendement 104

Maria Angela Danzi, Sabrina Pignedoli

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. invite la Commission à présenter la proposition nécessaire pour assurer la continuité du mécanisme pour une transition juste, et à veiller que celui-ci soit doté des fonds suffisants pour inclure un soutien aux régions qui dépendent du secteur de l'automobile et des pièces de rechange, en particulier dans le cadre du Fonds pour une transition juste pertinent, intégré dans la politique de cohésion, afin que les synergies et les retombées puissent être encouragées grâce aux différents fonds et programmes européens visant à répondre au processus de transformation régionale;

Amendement

10. invite la Commission à présenter la proposition nécessaire pour assurer la continuité du mécanisme pour une transition juste, et à veiller que celui-ci soit doté des fonds suffisants pour inclure un soutien aux régions qui dépendent du secteur de l'automobile et des pièces de rechange, en particulier dans le cadre du Fonds pour une transition juste pertinent, intégré dans la politique de cohésion, afin que les synergies et les retombées puissent être encouragées grâce aux différents fonds et programmes européens visant à répondre au processus de transformation régionale; *estime en outre qu'un fonds spécifique pour une politique de réindustrialisation du secteur devrait être créé dans le prochain cadre financier pluriannuel afin de réduire les effets négatifs sur l'emploi;*

Or. it

Amendement 105

Andżelika Anna Możdżanowska

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

Amendement

10. invite la Commission à présenter la proposition nécessaire pour *assurer la continuité* du mécanisme *pour une transition juste, et à veiller que celui-ci soit doté des fonds suffisants pour inclure un soutien aux régions qui dépendent du secteur de l'automobile et des pièces de rechange, en particulier dans le cadre du Fonds pour une transition juste pertinent, intégré dans la politique de cohésion, afin que les synergies et les retombées puissent être encouragées grâce aux différents fonds et programmes européens visant à répondre au processus de transformation régionale;*

10. invite la Commission à présenter la proposition nécessaire pour *garantir la poursuite* du mécanisme *de transition équitable et l'allocation de ressources financières adéquates, afin de continuer à soutenir les régions particulièrement vulnérables à la transition énergétique et de permettre aux différents fonds et programmes européens de favoriser les synergies et les effets multiplicateurs pour prendre en compte le processus de transition régionale;*

Or. pl

Amendement 106
Alessandro Panza

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. invite la Commission à *présenter la proposition nécessaire pour assurer la continuité du mécanisme pour une transition juste, et à veiller que celui-ci soit doté des fonds suffisants pour inclure un soutien aux régions qui dépendent du secteur de l'automobile et des pièces de rechange, en particulier dans le cadre du Fonds pour une transition juste pertinent, intégré dans la politique de cohésion, afin que les synergies et les retombées puissent être encouragées grâce aux différents fonds et programmes européens visant à répondre au processus de transformation régionale;*

Amendement

10. invite *instamment* la Commission, *conformément à ce qu'a récemment exprimé l'Alliance des régions automobiles du Comité des régions, à présenter une proposition nécessaire à la mise en place d'un mécanisme européen, comparable au Fonds de transition juste, au profit des régions dépendantes de l'industrie automobile et de ses industries connexes, dont l'objectif prioritaire devrait être de compenser les zones où l'on estime que le nombre d'emplois perdus sera le plus élevé;*

Or. it

Amendement 107
Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. invite la Commission à présenter la proposition nécessaire pour assurer la continuité du mécanisme pour une transition juste, et à veiller que celui-ci soit doté des fonds suffisants pour inclure un soutien aux régions qui dépendent du secteur de l'automobile et des pièces de rechange, en particulier dans le cadre du Fonds pour une transition juste pertinent, intégré dans la politique de cohésion, ***afin que les synergies et les retombées puissent être encouragées grâce aux différents fonds et programmes européens visant à répondre au processus de transformation régionale;***

Amendement

10. invite la Commission à présenter la proposition nécessaire pour assurer la continuité du mécanisme pour une transition juste, et à veiller que celui-ci soit doté des fonds suffisants pour inclure un soutien aux régions qui dépendent du secteur de l'automobile et des pièces de rechange, en particulier dans le cadre du Fonds pour une transition juste pertinent, intégré dans la politique de cohésion;

Or. en

Amendement 108
Martina Michels

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. invite la Commission à présenter la proposition nécessaire pour assurer la continuité du mécanisme pour une transition juste, et à veiller que celui-ci soit doté des fonds suffisants pour inclure un soutien aux régions qui dépendent du secteur de l'automobile et des pièces de rechange, en particulier dans le cadre du Fonds pour une transition juste pertinent, intégré dans la politique de cohésion, afin que les synergies et les retombées puissent être encouragées grâce aux différents fonds et programmes européens visant à répondre au processus de transformation régionale;

Amendement

10. invite la Commission à présenter la proposition nécessaire pour assurer la continuité du mécanisme pour une transition juste, et à veiller que celui-ci soit doté des fonds suffisants ***et supplémentaires*** pour inclure un soutien aux régions qui dépendent du secteur de l'automobile et des pièces de rechange ***et des services associés***, en particulier dans le cadre du Fonds pour une transition juste pertinent, intégré dans la politique de cohésion, afin que les synergies et les retombées puissent être encouragées grâce aux différents fonds et programmes européens visant à répondre au processus de transformation régionale;

Amendement 109
Stanislav Polčák

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. invite la Commission à présenter la proposition nécessaire pour assurer la continuité du mécanisme pour une transition juste, et à veiller que celui-ci soit doté des fonds suffisants pour inclure un soutien aux régions qui dépendent du secteur de l'automobile et des pièces de rechange, en particulier dans le cadre du Fonds pour une transition juste pertinent, intégré dans la politique de cohésion, afin que les synergies et les retombées puissent être encouragées grâce aux différents fonds et programmes européens visant à répondre au processus de transformation régionale;

Amendement

10. invite la Commission à présenter la proposition nécessaire pour assurer la continuité du mécanisme pour une transition juste, et à veiller que celui-ci soit doté des fonds suffisants pour inclure un soutien aux régions qui dépendent ***directement ou indirectement*** du secteur de l'automobile et des pièces de rechange, en particulier dans le cadre du Fonds pour une transition juste pertinent, intégré dans la politique de cohésion, afin que les synergies et les retombées puissent être encouragées grâce aux différents fonds et programmes européens visant à répondre au processus de transformation régionale;

Or. cs

Amendement 110
Susana Solís Pérez

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. soutient que le Fonds de transition juste 2.0 devrait consacrer au moins 20,3 milliards d'euros aux régions fortement dépendantes du secteur automobile, compte tenu de l'estimation de la perte nette d'emplois^{1 bis} due à la transition automobile; ce montant serait le minimum requis pour fournir aux régions automobiles au moins le même niveau de soutien que celui reçu par les régions

dépendantes du charbon pendant leur décarbonisation via le Fonds de transition juste, en tenant compte des différences dans les niveaux d'emploi des deux secteurs et des régions dépendantes des combustibles fossiles^{1 ter};

^{1 bis} <https://clepa.eu/mediaroom/an-electric-vehicle-only-approach-would-lead-to-the-loss-of-half-a-million-jobs-in-the-eu-study-finds/>

^{1 ter} <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32021R1060>

Or. en

Amendement 111
Martina Michels

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. rappelle que les autorités locales et régionales sont souvent largement responsables de la mise en œuvre des politiques relatives au travail décent, à la qualité des emplois et à la formation et que la dimension territoriale de ces politiques est par conséquent cruciale; rappelle à cette fin qu'il importe que toutes les régions de l'Union disposent des mêmes capacités administratives et d'un accès égal au financement et aux informations;

Or. en

Amendement 112
Susana Solís Pérez

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

10 ter. demande à Eurostat d'estimer la perte nette d'emplois dans le secteur automobile résultant des transitions verte et numérique;

Or. en

Amendement 113
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. estime que les plans de transition juste pour les régions dépendantes du secteur de l'automobile devraient suivre une approche territorialisée et être gérés par les autorités compétentes sur la base des principes de partenariat et de gouvernance à plusieurs niveaux; **insiste**, en outre, **sur** la nécessité de donner la priorité aux investissements dans **les** programmes de reconversion professionnelle et **les** stratégies de diversification économique durable, tout au long de la chaîne de valeur, afin de garantir une transition sans heurts et inclusive pour les travailleurs et les économies locales;

Amendement

11. estime que les plans de transition juste pour les régions dépendantes du secteur de l'automobile devraient suivre une approche territorialisée et être gérés par les autorités compétentes sur la base des principes de partenariat et de gouvernance à plusieurs niveaux; **souligne** en outre la nécessité de donner la priorité aux investissements dans **la transformation nécessaire du secteur afin de lui permettre de s'adapter aux nouvelles normes de performance en matière d'émissions de CO2, aux** programmes de reconversion professionnelle et **aux** stratégies de diversification économique durable tout au long de la chaîne de valeur afin de garantir une transition sans heurts et inclusive pour les travailleurs et les économies locales;

Or. en

Amendement 114
Martina Michels

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. estime que les plans de transition juste pour les régions dépendantes du secteur de l'automobile devraient suivre une approche territorialisée et être gérés par les autorités compétentes sur la base des principes de partenariat et de gouvernance à plusieurs niveaux; insiste, en outre, sur la nécessité de donner la priorité aux investissements dans les programmes de reconversion professionnelle et les stratégies de diversification économique durable, tout au long de la chaîne de valeur, afin de garantir une transition sans heurts et inclusive pour les travailleurs et les économies locales;

Amendement

11. estime que les plans de transition juste pour les régions dépendantes du secteur de l'automobile devraient suivre une approche territorialisée et être gérés par les autorités compétentes sur la base des principes de partenariat et de gouvernance à plusieurs niveaux **et encourager la coopération interrégionale et transfrontalière des régions en transition, y compris la coopération entre régions de différents niveaux de développement économique**; insiste, en outre, sur la nécessité de donner la priorité aux investissements dans les programmes de reconversion professionnelle et les stratégies de diversification économique durable, tout au long de la chaîne de valeur, afin de garantir une transition sans heurts et inclusive pour les travailleurs et les économies locales;

Or. en

Amendement 115

Ana Miranda

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. estime que les plans de transition juste pour les régions dépendantes du secteur de l'automobile devraient suivre une approche territorialisée et être gérés par les autorités compétentes sur la base des principes de partenariat et de gouvernance à plusieurs niveaux; insiste, en outre, sur la nécessité de donner la priorité aux investissements dans les programmes de reconversion professionnelle et les stratégies de diversification économique durable, tout au long de la chaîne de valeur, afin de garantir une transition sans heurts et inclusive pour

Amendement

11. estime que les plans de transition juste pour les régions dépendantes du secteur de l'automobile devraient suivre une approche territorialisée et être gérés par les autorités compétentes sur la base des principes de partenariat et de gouvernance à plusieurs niveaux; insiste, en outre, sur la nécessité de donner la priorité aux investissements dans les programmes de reconversion professionnelle **et de renforcement des compétences** et les stratégies de diversification économique durable, tout au long de la chaîne de valeur, afin de garantir

les travailleurs et les économies locales;

une transition sans heurts et inclusive pour les travailleurs et les économies locales;

Or. en

Amendement 116

Andżelika Anna Możdżanowska

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. estime que les plans de transition juste pour les régions **dépendantes du secteur de l'automobile** devraient suivre une approche territorialisée et être gérés par les autorités compétentes sur la base des principes de partenariat et de gouvernance à plusieurs niveaux; insiste, en outre, sur la nécessité de donner la priorité aux investissements dans les programmes de reconversion professionnelle et les stratégies de diversification économique durable, tout au long de la chaîne de valeur, afin de garantir une transition sans heurts et inclusive pour les travailleurs et les économies locales;

Amendement

11. estime que les plans de transition juste pour les régions **vulnérables à la transition énergétique** devraient suivre une approche territorialisée et être gérés par les autorités compétentes sur la base des principes de partenariat et de gouvernance à plusieurs niveaux; insiste, en outre, sur la nécessité de donner la priorité aux investissements dans les programmes de reconversion professionnelle et les stratégies de diversification économique durable, tout au long de la chaîne de valeur, afin de garantir une transition sans heurts et inclusive pour les travailleurs et les économies locales;

Or. pl

Amendement 117

Matthias Ecke

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. estime que les plans de transition juste pour les régions **dépendantes du secteur de l'automobile** devraient suivre une approche territorialisée et être gérés par les autorités compétentes sur la base des principes de partenariat et de gouvernance à plusieurs niveaux; insiste,

Amendement

11. estime que les plans de transition juste pour les régions **marquées par l'industrie automobile** devraient suivre une approche territorialisée et être gérés par les autorités compétentes sur la base des principes de partenariat et de gouvernance à plusieurs niveaux; insiste, en outre, sur la

en outre, sur la nécessité de donner la priorité aux investissements dans les programmes de reconversion professionnelle et les stratégies de diversification économique durable, tout au long de la chaîne de valeur, afin de garantir une transition sans heurts et inclusive pour les travailleurs et les économies locales;

nécessité de donner la priorité aux investissements dans les programmes de reconversion professionnelle et les stratégies de diversification économique durable, tout au long de la chaîne de valeur, afin de garantir une transition sans heurts et inclusive pour les travailleurs et les économies locales;

Or. en

Amendement 118
Stelios Kypouropoulos

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. estime que les plans de transition juste pour les régions dépendantes du secteur de l'automobile devraient suivre une approche territorialisée et être gérés par les autorités compétentes sur la base des principes de partenariat et de gouvernance à plusieurs niveaux; insiste, en outre, sur la nécessité de donner la priorité aux investissements dans les programmes de reconversion professionnelle et les stratégies de diversification économique durable, tout au long de la chaîne de valeur, afin de garantir une transition sans heurts et inclusive pour les travailleurs et les économies locales;

Amendement

11. estime que les plans de transition juste pour les régions dépendantes du secteur de l'automobile devraient suivre une approche territorialisée et être gérés par les autorités compétentes sur la base des principes de partenariat et de gouvernance à plusieurs niveaux; insiste, en outre, sur la nécessité de donner la priorité aux investissements dans les programmes de reconversion professionnelle, *les formations* et les stratégies de diversification économique durable, tout au long de la chaîne de valeur, afin de garantir une transition sans heurts et inclusive pour les travailleurs et les économies locales;

Or. el

Amendement 119
Stanislav Polčák

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

Amendement

11. estime que les plans de transition juste pour les régions dépendantes du secteur de l'automobile devraient suivre une approche territorialisée et être gérés par les autorités compétentes sur la base des principes de partenariat et de gouvernance à plusieurs niveaux; insiste, en outre, sur la nécessité de donner la priorité aux investissements dans les programmes de reconversion professionnelle et les stratégies de diversification économique durable, tout au long de la chaîne de valeur, afin de garantir une transition sans heurts et inclusive pour les travailleurs et les économies locales;

11. estime que les plans de transition juste pour les régions dépendantes du secteur de l'automobile devraient suivre une approche territorialisée **cohérente** et être gérés par les autorités compétentes sur la base des principes de partenariat et de gouvernance à plusieurs niveaux; insiste, en outre, sur la nécessité de donner la priorité aux investissements dans les programmes de reconversion professionnelle et les stratégies de diversification économique durable, tout au long de la chaîne de valeur, afin de garantir une transition sans heurts et inclusive pour les travailleurs et les économies locales;

Or. cs

Amendement 120

Susana Solís Pérez, Vlad-Marius Botoș, Stéphane Bijoux, Irène Tolleret

Proposition de résolution

Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. rappelle que toute décision stratégique prise par les fabricants d'équipements d'origine (OEM) pour passer à la mobilité électrique, ainsi que d'autres évolutions techniques telles que la conduite autonome, la numérisation et des fonctions de sécurité supplémentaires dans les voitures, auront inévitablement un effet fâcheux et auront une incidence sur les niveaux inférieurs de la chaîne de valeur locale et régionale;

Or. en

Amendement 121

Andželika Anna Mozdżanowska

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

Amendement

12. suggère d'envisager la possibilité de mettre en œuvre les plans de transition selon une approche axée sur les résultats, avec un groupe de projets devant être réalisés par un bénéficiaire pour contribuer à la réalisation des objectifs des plans;

supprimé

Or. pl

Amendement 122

Matthias Ecke

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

Amendement

12. suggère d'envisager la possibilité de mettre en œuvre les plans de transition selon une approche axée sur les résultats, avec un groupe de projets devant être réalisés par un bénéficiaire pour contribuer à la réalisation des objectifs des plans;

supprimé

Or. en

Amendement 123

Susana Solís Pérez, Vlad-Marius Botoș, Stéphane Bijoux, Irène Tolleret

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

Amendement

12. suggère d'envisager la possibilité de mettre en œuvre les plans de transition selon une approche axée sur les résultats, avec un groupe de projets devant être réalisés par un bénéficiaire pour contribuer à la réalisation des objectifs des plans;

12. suggère d'envisager la possibilité de mettre en œuvre les plans de transition selon une approche axée sur les résultats, avec un groupe de projets devant être réalisés par un bénéficiaire pour contribuer à la réalisation des objectifs des plans; **estime que, pour simplifier et renforcer l'orientation axée sur les résultats, la**

gestion pourrait se fonder exclusivement sur des jalons, des réalisations et des résultats convenus d'un commun accord entre la Commission européenne et les autorités de gestion; estime que le contrôle et l'audit d'un plan de transition devraient également être limités à la question de savoir si celui-ci atteint ses valeurs intermédiaires et ses valeurs cibles;

Or. en

Amendement 124
Alessandro Panza

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. est conscient de l'importance d'apporter un soutien à toutes les entreprises des secteurs en transition, en mettant particulièrement l'accent sur les PME, qui sont susceptibles de disposer de ressources limitées pour réaliser la transformation nécessaire; souligne l'importance d'une aide ciblée pour aider les PME à acquérir, moderniser et entretenir des actifs physiques et des infrastructures, ainsi qu'à investir dans la recherche et le développement; insiste sur la nécessité de prévoir des programmes de financement spécifiques, des initiatives de renforcement des capacités et une assistance technique, spécialement adaptés aux besoins des PME afin de garantir leur intégration réussie dans le secteur en pleine évolution;

Amendement

13. est conscient de l'importance d'apporter un soutien à toutes les entreprises des secteurs en transition, en mettant particulièrement l'accent sur les PME, qui sont susceptibles de disposer de ressources limitées pour réaliser la transformation nécessaire; souligne l'importance d'une aide ciblée pour aider les PME à acquérir, moderniser et entretenir des actifs physiques et des infrastructures, ainsi qu'à investir dans la recherche et le développement; **souligne, en outre, la nécessité d'apporter un soutien approprié aux entreprises du secteur qui ne seront pas en mesure de se convertir;** insiste sur la nécessité de prévoir des programmes de financement spécifiques, des initiatives de renforcement des capacités et une assistance technique, spécialement adaptés aux besoins des PME afin de garantir leur intégration réussie dans le secteur en pleine évolution;

Or. it

Amendement 125
Stelios Kypouropoulos

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. est conscient de l'importance d'apporter un soutien à toutes les entreprises des secteurs en transition, en mettant particulièrement l'accent sur les **PME**, qui sont susceptibles de disposer de ressources limitées pour réaliser la transformation nécessaire; souligne l'importance d'une aide ciblée pour aider les **PME** à acquérir, moderniser et entretenir des actifs physiques et des infrastructures, ainsi qu'à investir dans la recherche et le développement; insiste sur la nécessité de prévoir des programmes de financement spécifiques, des initiatives de renforcement des capacités et une assistance technique, spécialement adaptés aux besoins des **PME** afin de garantir leur intégration réussie dans le secteur en pleine évolution;

Amendement

13. est conscient de l'importance d'apporter un soutien à toutes les entreprises des secteurs en transition, en mettant particulièrement l'accent sur les **micro, petites et moyennes entreprises**, qui sont susceptibles de disposer de ressources limitées pour réaliser la transformation nécessaire; souligne l'importance d'une aide ciblée pour aider les **micro, petites et moyennes entreprises** à acquérir, moderniser et entretenir des actifs physiques et des infrastructures, ainsi qu'à investir dans la recherche et le développement; insiste sur la nécessité de prévoir des programmes de financement spécifiques, des initiatives de renforcement des capacités et une assistance technique, spécialement adaptés aux besoins des **micro, petites et moyennes entreprises** afin de garantir leur intégration réussie dans le secteur en pleine évolution;

Or. el

Amendement 126
Ana Miranda
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. est conscient de l'importance d'apporter un soutien à toutes les entreprises des secteurs en transition, en mettant particulièrement l'accent sur les **PME**, qui sont susceptibles de disposer de ressources limitées pour réaliser la transformation nécessaire; souligne

Amendement

13. est conscient de l'importance d'apporter un soutien à toutes les entreprises des secteurs en transition, en mettant particulièrement l'accent sur les **micro-entreprises et les PME**, qui sont susceptibles de disposer de ressources limitées pour réaliser la transformation

l'importance d'une aide ciblée pour aider les PME à acquérir, moderniser et entretenir des actifs physiques et des infrastructures, ainsi qu'à investir dans la recherche et le développement; insiste sur la nécessité de prévoir des programmes de financement spécifiques, des initiatives de renforcement des capacités et une assistance technique, spécialement adaptés aux besoins des PME afin de garantir leur intégration réussie dans le secteur en pleine évolution;

nécessaire; souligne l'importance d'une aide ciblée pour aider les **micro-entreprises et les** PME à acquérir, moderniser et entretenir des actifs physiques et des infrastructures, ainsi qu'à investir dans la recherche et le développement; insiste sur la nécessité de prévoir des programmes de financement spécifiques, des initiatives de renforcement des capacités et une assistance technique, spécialement adaptés aux besoins **des micro-entreprises et** des PME afin de garantir leur intégration réussie dans le secteur en pleine évolution;

Or. en

Amendement 127

Peter Pollák

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. est conscient de l'importance d'apporter un soutien à toutes les entreprises des secteurs en transition, en mettant particulièrement l'accent sur les PME, qui sont susceptibles de disposer de ressources limitées pour réaliser la transformation nécessaire; souligne l'importance d'une aide ciblée pour aider les PME à acquérir, moderniser et entretenir des actifs physiques et des infrastructures, ainsi qu'à investir dans la recherche et le développement; insiste sur la nécessité de prévoir des programmes de financement spécifiques, des initiatives de renforcement des capacités et une assistance technique, spécialement adaptés aux besoins des PME afin de garantir leur intégration réussie dans le secteur en pleine évolution;

Amendement

13. est conscient de l'importance d'apporter un soutien à toutes les entreprises des secteurs en transition, en mettant particulièrement l'accent sur les PME, qui sont susceptibles de disposer de ressources limitées pour réaliser la transformation nécessaire; souligne l'importance d'une aide ciblée pour aider les PME à acquérir, moderniser et entretenir des actifs physiques et des infrastructures, ainsi qu'à investir dans la recherche et le développement; insiste sur la nécessité de prévoir des programmes de financement spécifiques, des initiatives de renforcement des capacités, ***l'échange de connaissances et de bonnes pratiques*** et une assistance technique, spécialement adaptés aux besoins des PME afin de garantir leur intégration réussie dans le secteur en pleine évolution;

Or. en

Amendement 128

Matthias Ecke

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. est conscient de l'importance d'apporter un soutien à toutes les entreprises des secteurs en transition, en mettant particulièrement l'accent sur les PME, qui sont susceptibles de disposer de ressources limitées pour réaliser la transformation nécessaire; souligne l'importance d'une aide ciblée pour aider les PME à acquérir, moderniser et entretenir des actifs physiques et des infrastructures, ainsi qu'à investir dans la recherche et le développement; insiste sur la nécessité de prévoir des programmes de financement spécifiques, des initiatives de renforcement des capacités et une assistance technique, spécialement adaptés aux besoins des PME afin de garantir leur intégration *réussie* dans le secteur en pleine évolution;

Amendement

13. est conscient de l'importance d'apporter un soutien à toutes les entreprises des secteurs en transition, en mettant particulièrement l'accent sur les PME, qui sont susceptibles de disposer de ressources limitées pour réaliser la transformation nécessaire; souligne l'importance d'une aide ciblée pour aider les PME à acquérir, moderniser et entretenir des actifs physiques et des infrastructures, ainsi qu'à investir dans la recherche et le développement; insiste sur la nécessité de prévoir des programmes de financement spécifiques, des initiatives de renforcement des capacités et une assistance technique, spécialement adaptés aux besoins des PME afin de garantir leur intégration *et leur participations réussies* dans le secteur en pleine évolution;

Or. en

Amendement 129

Martina Michels

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. est conscient de l'importance d'apporter un soutien à toutes les entreprises des secteurs en transition, en mettant particulièrement l'accent sur les *PME*, qui sont susceptibles de disposer de ressources limitées pour réaliser la transformation nécessaire; souligne l'importance d'une aide ciblée pour aider les *PME* à acquérir, moderniser et entretenir des actifs physiques et des

Amendement

13. est conscient de l'importance d'apporter un soutien à toutes les entreprises des secteurs en transition, en mettant particulièrement l'accent sur les *MPME*, qui sont susceptibles de disposer de ressources limitées pour réaliser la transformation nécessaire; souligne l'importance d'une aide ciblée pour aider les *MPME* à acquérir, moderniser et entretenir des actifs physiques et des

infrastructures, ainsi qu'à investir dans la recherche et le développement; insiste sur la nécessité de prévoir des programmes de financement spécifiques, des initiatives de renforcement des capacités et une assistance technique, spécialement adaptés aux besoins des **PME** afin de garantir leur intégration réussie dans le secteur en pleine évolution;

infrastructures, ainsi qu'à investir dans la recherche et le développement; insiste sur la nécessité de prévoir des programmes de financement spécifiques, des initiatives de renforcement des capacités et une assistance technique, spécialement adaptés aux besoins des **MPME** afin de garantir leur intégration réussie dans le secteur en pleine évolution;

Or. en

Amendement 130

Ondřej Knotek

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. est conscient de l'importance d'apporter un soutien à toutes les entreprises des secteurs en transition, en mettant particulièrement l'accent sur les PME, qui sont susceptibles de disposer de ressources limitées pour réaliser la transformation nécessaire; souligne l'importance d'une aide ciblée pour aider les PME à acquérir, moderniser et entretenir des actifs physiques et des infrastructures, ainsi qu'à investir dans la recherche et le développement; insiste sur la nécessité de prévoir des **programmes** de financement spécifiques, des initiatives de renforcement des capacités et une assistance technique, spécialement adaptés aux besoins des PME afin de garantir leur intégration réussie dans le secteur en pleine évolution;

Amendement

13. est conscient de l'importance d'apporter un soutien à toutes les entreprises des secteurs en transition, en mettant particulièrement l'accent sur les PME, qui sont susceptibles de disposer de ressources limitées pour réaliser la transformation nécessaire; souligne l'importance d'une aide ciblée pour aider les PME à acquérir, moderniser et entretenir des actifs physiques et des infrastructures, ainsi qu'à investir dans la recherche et le développement; insiste sur la nécessité de prévoir des **priorités** de financement spécifiques, des initiatives de renforcement des capacités et une assistance technique, spécialement adaptés aux besoins des PME afin de garantir leur intégration réussie dans le secteur en pleine évolution;

Or. en

Amendement 131

Krzysztof Hetman

Proposition de résolution

Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. souligne la nécessité de combler le déficit d'investissement en R&D dans l'Union et d'atteindre l'objectif de l'Union d'investir 3 % du PIB de l'Union dans la R&D;

Or. en

Amendement 132

Peter Pollák

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

Amendement

14. invite les États membres à assurer un écosystème adéquat et équitable favorisant la pénétration de la mobilité électrique, ainsi qu'à garantir des infrastructures publiques pour les carburants alternatifs dans les régions rurales et les régions à faible densité de population qui ne sont pas suffisamment couvertes par des fournisseurs privés, afin de répondre aux besoins de la population résidente; estime à cet égard que le coût de ce service public devrait refléter le prix moyen du service proposé par des fournisseurs privés dans la même région où le même État membre;

14. invite les États membres à assurer un écosystème adéquat et équitable favorisant la pénétration de la mobilité électrique, ainsi qu'à garantir des infrastructures publiques pour les carburants alternatifs dans les régions rurales et les régions à faible densité de population qui ne sont pas suffisamment couvertes par des fournisseurs privés, afin de répondre aux besoins de la population résidente; estime à cet égard que le coût de ce service public devrait refléter le prix moyen du service proposé par des fournisseurs privés dans la même région où le même État membre; **à cette fin, un cadre stratégique et réglementaire pour la mobilité électrique doit être élaboré sur la base d'une analyse approfondie de la situation afin d'identifier les principales menaces et les principaux facteurs de réussite qui doivent être pris en considération;**

Or. en

Amendement 133

Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. invite les États membres à assurer un écosystème adéquat et équitable favorisant la pénétration de la mobilité électrique, **ainsi qu'à garantir** des infrastructures publiques pour **les** carburants alternatifs dans les régions rurales et les régions à faible densité de population qui ne sont pas suffisamment couvertes par des fournisseurs privés, afin de répondre aux besoins de la population résidente; estime à cet égard que le coût de ce service public devrait refléter le prix moyen du service proposé par des fournisseurs privés dans la même région où le même État membre;

Amendement

14. invite les États membres à assurer un écosystème adéquat et équitable favorisant la pénétration de la mobilité électrique **conformément au règlement relatif au déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs (AFIR); souligne l'importance de fournir** des infrastructures publiques pour carburants alternatifs dans les régions rurales et les régions à faible densité de population qui ne sont pas suffisamment couvertes par des fournisseurs privés afin de répondre aux besoins de la population résidente; estime à cet égard que le coût de ce service public devrait refléter le prix moyen du service proposé par des fournisseurs privés dans la même région où le même État membre;

Or. en

Amendement 134
Alessandro Panza

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. invite les États membres à assurer un écosystème adéquat et équitable favorisant la pénétration de la mobilité électrique, ainsi qu'à garantir des infrastructures publiques pour les carburants alternatifs dans les régions rurales et les régions à faible densité de population qui ne sont pas suffisamment couvertes par des fournisseurs privés, afin de répondre aux besoins de la population résidente; estime à cet égard que le coût de

Amendement

14. invite les États membres à assurer un écosystème adéquat et équitable favorisant la pénétration de la mobilité électrique, ainsi qu'à garantir des infrastructures publiques pour les carburants alternatifs dans les régions rurales, **montagneuses, insulaires et ultrapériphériques** et les régions à faible densité de population qui ne sont pas suffisamment couvertes par des fournisseurs privés, afin de répondre aux

ce service public devrait refléter le prix moyen du service proposé par des fournisseurs privés dans la même région où le même État membre;

besoins de la population résidente; estime à cet égard que le coût de ce service public devrait refléter le prix moyen du service proposé par des fournisseurs privés dans la même région où le même État membre;

Or. it

Amendement 135

Martina Michels

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. invite les États membres à assurer un écosystème adéquat et équitable favorisant la pénétration de la mobilité électrique, ainsi qu'à garantir des infrastructures publiques pour les carburants alternatifs dans les régions rurales et les régions à faible densité de population qui ne sont pas suffisamment couvertes par des fournisseurs privés, afin de répondre aux besoins de la population résidente; estime à cet égard que le coût de ce service public devrait refléter le prix moyen du service proposé par des fournisseurs privés dans la même région où le même État membre;

Amendement

14. invite les États membres à assurer un écosystème adéquat et équitable favorisant la pénétration de la mobilité électrique, ainsi qu'à garantir des infrastructures publiques pour les carburants alternatifs dans les régions rurales, *insulaires et éloignées* et les régions à faible densité de population qui ne sont pas suffisamment couvertes par des fournisseurs privés, afin de répondre aux besoins de la population résidente; estime à cet égard que le coût de ce service public devrait refléter le prix moyen du service proposé par des fournisseurs privés dans la même région où le même État membre;

Or. en

Amendement 136

Matthias Ecke

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. invite les États membres à assurer un écosystème adéquat et équitable favorisant la pénétration de la mobilité électrique, ainsi qu'à garantir des

Amendement

14. invite les États membres à assurer un écosystème adéquat et équitable favorisant la pénétration de la mobilité électrique, ainsi qu'à garantir des

infrastructures publiques pour les carburants alternatifs dans les régions rurales et les régions à faible densité de population qui ne sont pas suffisamment couvertes par des fournisseurs privés, afin de répondre aux besoins de la population résidente; estime à cet égard que le coût de ce service public devrait refléter le prix moyen du service proposé par des fournisseurs privés *dans la même région où le même État membre;*

infrastructures publiques pour les carburants alternatifs dans les régions rurales et les régions à faible densité de population qui ne sont pas suffisamment couvertes par des fournisseurs privés, afin de répondre aux besoins de la population résidente; estime à cet égard que le coût de ce service public devrait refléter le prix moyen du service proposé par des fournisseurs privés;

Or. en

Amendement 137

Susana Solís Pérez, Vlad-Marius Botoș, Stéphane Bijoux, Irène Tolleret

Proposition de résolution

Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. demande à la Commission européenne d'élargir le le programme «exchangeEU» et le système «TARGET» aux régions automobiles en transition, afin de promouvoir l'échange d'expériences et de résultats entre les régions en déclin, telles que le charbon ou les animaux de compagnie, et les régions qui connaissent des secteurs en transformation tels que l'automobile et les fournisseurs; est convaincu que l'expérience acquise dans la mise en œuvre des plans de transition avec les Fonds structurels pourrait aider les régions automobiles et fournisseurs à réaliser une transition en douceur vers une activité neutre et climatique;

Or. en

Amendement 138

Matthias Ecke

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission.

Amendement

15. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission ***ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres.***

Or. en